

MINISTRE DE LA JUSTICE

C.N.F.E.-P.J.J.

**FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE
« EDUCATEUR »
PROMO. « 2001 »**

**PLAN
DE
FORMATION PROFESSIONNELLE
EN
ALTERNANCE**

C.N.F.E. – SERVICE

Décembre 2001 à Décembre 2002

I – PROGRAMME : ORGANISATION ET CONTENUS

**II – DISPOSITIF D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

SOMMAIRE

I – PROGRAMME : ORGANISATION ET CONTENUS

- Répartition des heures/programme ;
- Unités de formation :
 - « La Protection judiciaire de la jeunesse » ;
 - « Justice des Mineurs » ;
 - « La personne : de l'enfance à l'âge adulte, singularité et complexité » ;
 - « Profession éducateur : représentation anticipée d'un métier » (séminaire) ;
 - « Insertion professionnelle » ;
 - « Pratique éducative » ;
 - « Approfondissement » ;
 - « Méthodologie »
- Séquences complémentaires ;
- Coursus personnalisés ;
- Le conseiller de formation ;
- Temps affecté à la préparation des évaluations et à l'autoformation.

II – DISPOSITIF D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

RÉPARTITION DES HEURES-PROGRAMME DISPENSÉES

	SITE CENTRAL		CRF		SERVICE/CRF
Accueil	1 j.	7 h.	2 j.	14 h.	
U.F. « Protection judiciaire de la jeunesse »	5 j.	35 h.			
U.F. « Justice des Mineurs »	7 j.	49 h.			
U.F. « La personne : de l'enfance à l'âge adulte, singularité et complexité »	7 j.	49 h.			Décembre 2001
Séminaire « Profession éducateur : représentation anticipée d'un métier »	2 j.	14 h.			
U.F. « Insertion professionnelle »					Mars à Décembre 2002
U.F. « Pratique éducative » axes 1-2-3-4			22 j.	154 h.	
U.F. « Approfondissement »			10 j.	70 h.	
U.F. « Méthodologie »	4 j.	28 h.	5 j.	35 h.	
Modules en réserve	2 j.	14 h.	2 j.	14 h.	
Option personnalisée			5 j.	35 h.	
Temps affecté : autoformation et préparation des évaluations	6 j.	42 h.	6 j.	42 h.	
Conseiller de formation	5 j.	35 h.	1,5 j.	10,5 h.	
Evaluation	1 j.	7 h.	0,5 j.	3,5 h.	
SOUS-TOTAL	40 j.	280 h.	54 j.	380 h/	
TOTAL :	94 jours = 660 heures				

I – PROGRAMME : ORGANISATION ET CONTENUS

UNITÉ DE FORMATION

La Protection judiciaire de la jeunesse : une administration, des missions, des services

- Elle est organisée en trois modules :

Module 1 – Le ministère de la Justice et l'organisation de l'État ;

Module 2 – La PJJ : contexte historique, évolutions sociales, publics, missions éducatives ;

Module 3 – Dispositif institutionnel et continuité éducative.

- Ces modules doivent permettre :

- de repérer la place et le rôle de la Protection judiciaire de la jeunesse au sein de l'organisation politique et administrative de l'État et du ministère de la Justice ;
- d'acquérir des éléments de connaissance sur l'origine, l'histoire et l'évolution de l'Éducation Surveillée puis de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;
- de situer les ordonnances de 1945 comme textes fondateurs ;
- d'identifier ses différentes missions, au regard de ses orientations actuelles :
- de mieux comprendre son organisation territoriale, le fonctionnement de ses services, la continuité de l'action éducative ;
- de situer son action dans le cadre des politiques publiques et des dispositifs partenariaux, associant d'autres acteurs du champ de l'éducation, de la justice et du travail social.

Le ministère de la Justice et l'organisation de l'État

U.F.: « La P.J.J. : une administration, des missions, des services »

MODULE : 1

DUREE : 1 jour

MOTS CLES : Etat/constitution/Vème République/la Communauté Européenne/autorité de l'Etat/séparation des pouvoirs/pouvoir exécutif, pouvoir législatif, autorité judiciaire/décentralisation/déconcentration/collectivités territoriales/région département/Le ministre, garde des sceaux/ministère/droits de l'homme/service public/fonctionnaire/statut/responsabilité/régime disciplinaire/carrière/grade/emploi/devoir de réserve/fonction publique/organisation interne/organes centraux/hierarchie/continuité de service/administration centrale/organigramme/directions/DPJJ/instances paritaires.

CONTENUS :

L'ORGANISATION DE L'ETAT :

- La constitution de 1958 – Les institutions de la Vème République ;
- Organisation politique, administrative et judiciaire de la France – la Communauté Européenne ;
- Ordonnances – Lois – Décrets – Circulaires – Notes ;
- Déconcentration – décentralisation ;
- Les collectivités territoriales.

FONCTION PUBLIQUE ET SERVICE PUBLIC :

- La fonction publique – le service public – continuité du service ;
 - Le fonctionnaire : Statut – Droits et obligations – Régime disciplinaire – Responsabilité – Devoir de réserve ;
 - Organisation interne : organes centraux, structure hiérarchique, organismes de concertation.
- #### LE MINISTERE DE LA JUSTICE
- De la déclaration des droits de l'homme au ministère de la Justice ;
 - Administration centrale et services déconcentrés ;
 - Organigramme – les directions du ministère – la DPJJ ;
 - Communication, recherches, études, projets...

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- apports théoriques ;
- ateliers

CAPACITES VISEES :

- Comprendre l'organisation de l'Etat et du Ministère de la Justice ;
- Situer la PJJ comme service public aux missions éducatives.

EN PREPARATION DU MODULE :

- Dossier documentaire :
« La Protection judiciaire de la jeunesse ».

REFERENCES DOCUMENTAIRES :

- La fonction publique (*La Documentation Française*)

INTERVENANT(S) :

- Professeur de Droit Public ;
- Intervenant qualifié du Ministère de la Justice

La P.J.J. : contexte historique, évolutions sociales, publics, missions éducatives.

MOTS CLES : Ordonnance du 2 février 1945/contexte/histoire/principes/origine/Education Surveillée/ maisons de correction/enfant de justice/institutions/Administration Pénitentiaire/vagabond/délinquant/lois de 1889, 1898, 1912/ordonnances de 1945/ordonnance de 1958, connaissance des publics/enfance en danger/ enfance délinquante/ jeunes majeurs/métiers du social/projets éducatifs/politiques publiques/accompagnement éducatif/parents/partenariats éducatifs/scolarisation/santé des mineurs/insertion professionnelle/fonctions éducatives/action éducative en milieu ouvert/placement/activités de jour/mineurs délinquants/mineurs incarcérés/contexte territorial/secteur associatif/juridictions/politique départementale/ressources humaines.

CONTENUS :

L'HISTOIRE :

- Histoire de la prise en charge des enfants en danger ou délinquants – les lois de 1889, 1898 et 1912
- Origine de l'Education Surveillée – Des colonies pénitentiaires à la Protection judiciaire de la jeunesse ;
- Les ordonnances de 1945 – Le contexte historique – Les principes fondateurs ;
- L'ordonnance de 1958.

TRAVAIL SOCIAL : HISTOIRE ET EVOLUTION, ACTEURS, PUBLICS :

- Origine, histoire et évolution de la protection sociale et du travail social ;
- Histoire des « métiers » du social : assistante sociale, éducateurs, animateur...
- Les publics de la PJJ : enfance en danger, enfance délinquante, jeunes majeurs ;
- Evolution du concept de l'enfance en danger et de l'enfance délinquante

L'EVOLUTION DES MISSIONS EDUCATIVES :

- Evolution des missions, des prises en charge et des institutions ;
- Les missions actuelles et la circulaire d'orientation du 24 février 1999 :
 - le renouvellement des méthodes de l'action éducative ;
 - la prise en charge des mineurs délinquants ;
 - la territorialisation de l'action de la PJJ.

CAPACITES VISEES :

- situer la PJJ dans l'évolution du travail social et des conceptions de l'enfance délinquante et en danger ;
- comprendre les principes fondateurs des ordonnances de 1945 ;
- s'approprier les orientations et identifier ses missions actuelles.

EN PREPARATION DU MODULE :

- dossier documentaire ;
- ordonnance du 2 février 1945 ;
- ordonnance du 1^{er} septembre 1945 ;
- circulaire d'orientation du 24 février 1999.

REFERENCES DOCUMENTAIRES :

- Henri GAILLAC, *Les maisons de correction*,
- Marie ROUANET, *Les bagnes d'enfants*.

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- apports théoriques ;
- ateliers

INTERVENANT(S) :

- Directeur Départemental ;
- enseignants

MOTS CLES : DRPJ-DPJ/animation pédagogique/secteur public, secteur habilité/schéma départemental conjoint commissions départementales/politique départementale/gestion/Conseil Général/formation/équipe de direction/services/métiers/projet de service/hébergement/milieu ouvert/organisation/continuité/prise en charge/tableau de service/emplois du temps/partenaire/représentation/Education nationale/scolarité/santé/mission locale/politique de la ville/lutte contre l'exclusion/contrats locaux de sécurité/prévention de la délinquance/aide sociale à l'enfance/insertion sociale et professionnelle.

CONTENUS :

UN CADRE TERRITORIAL :

- Etat et Conseil Général – secteur public/secteur habilité ;
- Direction Régionale et Direction Départementale de la PJJ ;
- Le département « échelon d'une politique cohérente d'action éducative » : le schéma départemental – la politique départementale – la protection de l'enfance – coordination du dispositif éducatif départemental ;
- La direction départementale : fonctionnement, rôle et missions, équipe de direction, animation pédagogique.

LA CONTINUITE DE L'ACTION EDUCATIVE : DES SERVICES, DES METIERS ;

- Le projet de service ;
- L'articulation nécessaire des services : continuité de l'action, temps de la prise en charge ;
- Les différents services : FAE, CPI, CER, CAE, SEAT, Centre de jour, Classes-relais...
- Les métiers de la PJJ : directeur, psychologue, infirmière, cuisinier et personnel d'entretien, veilleur de nuit, personnel administratif...
- L'organisation du quotidien : accueil et admission, tableaux de service, permanence éducative, réunions, emploi du temps, information-communication, dossiers, écrits, gestion des mesures...
- Des expériences innovantes.

LE MINISTERE DE LA JUSTICE

- Etre partenaire – Représenter la PJJ ;
- Les politiques publiques, les dispositifs : politique de la ville, CLS, lutte contre l'exclusion, insertion sociale et professionnelle, santé ...
- Les partenaires du quotidien

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- apports théoriques ;
- ateliers

CAPACITES VISEES :

- Comprendre l'organisation institutionnelle de la PJJ ;
- Identifier les différents services et leur fonctionnement ;
- Contribuer à la continuité de l'action éducative ;
- Représenter la PJJ dans les dispositifs partenariaux.

EN PREPARATION DU MODULE :

- Dossier documentaire :
« La Protection judiciaire de la jeunesse ».

REFERENCES DOCUMENTAIRES :

- Les métiers de la PJJ (Ministère de la Justice) ;
- Circulaire du 22 juin 1990 relative au projet de service.

INTERVENANT(S) :

- Directeur départemental ;
- Formateur.

UNITÉ DE FORMATION

JUSTICE DES MINEURS

- Cette Unité de formation est centrée sur l'acquisition de connaissances juridiques de base et l'identification des modes de raisonnements juridiques.
- Elle permet :
 - d'acquérir les notions élémentaires de droit français ;
 - de comprendre le dispositif juridictionnel et de situer les représentants de l'autorité judiciaire ;
 - d'appréhender le processus et la pratique judiciaires ;
 - de situer la pratique du magistrat en matière de justice des mineurs et de positionner l'intervention éducative ;
- Elle est organisée en deux axes :
 - axe 1 - « Droit et justice en France »**
 - module 1 : notions élémentaires de droit.
 - module 2 : organisation de la justice en France.
 - axe 2 - « La justice des mineurs »**
 - module 1 : les mesures applicables aux mineurs.
 - module 2 : justice des mineurs : dire le droit.

Notions élémentaires de droit

MOTS CLES : Constitution / Droit public / Droit privé / civil / pénal / code / Procédure / Liberté / Droits / Responsabilité / Personne / Infractions / Capacité / Protection / Egalité / Sécurité / CONTENUS : • Présenter les principes généraux du droit ; les domaines du droit. • Distinguer et identifier droit pénal et droit civil ; • Déterminer les grands principes du droit pénal : - les infractions ; - la responsabilité pénale ; - la sanction pénale ; - les principes de la procédure pénale. • Description générale des principes en matière de droit des personnes et de liberté individuelle : - concept juridique de personne et les attributs qui en découlent : les libertés individuelles/ les droits de la personnalité / respect de la vie privée ; - la condition spécifique du statut juridique du mineur : incapacité juridique et droits.	CAPACITES VISEES : • Distinguer les registres du droit et de leur exercice ; • Distinguer droit privé et droit public ; • Identifier les domaines du droit civil et du droit pénal ; • Maîtriser les principes du droit pénal ; • Respecter les libertés individuelles. EN PREPARATION DU MODULE : • Dossier documentaire : « les principes et les missions de la justice des mineurs ». • J. MORANGE, <i>Les libertés publiques</i>, OSJ, PUF. REFERENCES DOCUMENTAIRES : • La constitution de 1958.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - cours : exposé théorique.	INTERVENANT(S) : - Intervenant qualifié ; - Juriste.

Organisation de la Justice en France

MOTS CLES : Juridictions / Tribunaux / Hiérarchie des peines / Loi / Saisine / Procédure / Infraction / Action publique / Plainte / Poursuites / Domaines / Justice pénale / Administratif / Judiciaire / Police / Ministère public / Crimes / Délits / Contraventions / Enquête / Décision / Sanction / Preuve / Contradictoire / Appel /.

CONTENUS :

- Présentation de l'organisation de la Justice en France :
 - ordre administratif / ordre judiciaire ;
 - domaines (pénal/civil) ;
 - tribunaux : tribunal de grande instance – tribunal d'instance – tribunal de police – tribunal administratif – conseil d'Etat – tribunal correctionnel – cours d'assise etc. ;
 - affaires jugées : litiges concernant la puissance publique – affaires civiles (divorce, adoption) – contravention – délits – crimes ;
- Fonctionnement de la Justice pénale sur le principe constitutionnel selon lequel la loi détermine les infractions et les peines : les infractions et les peines sont définies dans le code pénal. ;
- Distinction : organe de police – ministère public – juridictions pénales ;
- Déterminer la procédure pénale : principes généraux et modes d'exercices :
 - la direction de la police judiciaire par les procureurs ;
 - régime de la preuve ;
 - double degré de juridiction ;
- Droits des victimes et des usagers : le principe est de préserver le citoyen de toute arbitraire
 - La sûreté, c'est à dire :
 - le principe de la légalité des délits et des peines ;
 - le principe de la non rétroactivité des lois pénales ;
 - le principe de présomption d'innocence ;
 - La protection de la vie privée...
 - Avocat / aide juridictionnelle.

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- cours : exposé théorique

CAPACITES VISEES :

- Identifier l'organisation de la Justice ;
- Repérer les différents niveaux et degré de juridictions ;

EN PREPARATION DU MODULE :

- Dossier documentaire : « les principes et les missions de la justice des mineurs » ;
- G. GUIDICELLI DELAGE, *Institutions judiciaires et juridiction*, PUF (Droit fondamental).

REFERENCES DOCUMENTAIRES :

- J. VINCENT, G. MONTAGNIER et A. VARINARD, *La Justice et ses institutions*, Pierre Dalloz.

INTERVENANT(S) :

- juriste ;
- professeur de droit

Les mesures applicables aux mineurs

MOTS CLES : priorité à l'éducation / mineurs en danger / ordonnance de 1945 / ordonnance de 1958 / SEAT / civil / pénal / audience / audition / jeune / famille / préjudicielle / jugement / décision / Juge pour enfant / juge d'instruction / infraction / délinquance / mesure de protection / mise en examen / appel / poursuite / rappel à la loi / sanction / condamnation / milieu ouvert / hébergement / placement / avocat / investigation / orientation / enquête / assistance éducative / liberté surveillée / contrôle judiciaire / admonestation / réparation / mise sous protection judiciaire / T.I.G. / sursis mise à l'épreuve / protection judiciaire CONTENUS : • Une justice adaptée dans ses missions : la protection des jeunes en danger / la délinquance des mineurs. • Présentation des sources de la justice des mineurs : l'ordonnance de 1945 et le principe de la primauté de la mesure éducative sur la sanction ; l'ordonnance du 23 décembre 1958 et les mesures éducatives à l'égard des jeunes en danger. • Les mesures civiles applicables aux mineurs en danger : « lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur sont en danger, ou lorsque les conditions de son éducation sont gravement compromises ». - les mesures provisoires de protection et d'information : enquête sociale – investigation et orientation éducative – placement provisoire ; - Le prononcé d'une mesure éducative : une assistance éducative en milieu ouvert – placement ; • Les mesures pénales applicables aux mineurs auteur d'une infraction : - les mesures provisoires : enquête sociale – liberté surveillée préjudicielle – le contrôle judiciaire – confier le jeune à ses parents, à un tiers digne de confiance. - Les mesures prononcées par le juge lors du jugement sont : admonestation – remise à parents, gardien, tuteur – la réparation – la liberté surveillée – le placement éducatif – la mise sous protection judiciaire – TIG – sursis mise à l'épreuve. • La mesure de protection judiciaire pour les jeunes majeurs.	CAPACITES VISEES : • Distinguer les mesures au civil et au pénal ; • Identifier les différentes mesures avant et après jugement ; • Maîtriser les visées de chacune des mesures. EN PREPARATION DU MODULE : • Dossier documentaire : idem + dossier typologie des mesures. REFERENCES DOCUMENTAIRES : • Ordonnance de 1945 ; • Ordonnance décembre 1958.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - cours : exposés théoriques	INTERVENANT(S) : - Magistrats – Juristes ;

Justice des mineurs : Dire le Droit

U.F.: « Justice des mineurs ».
 AXE 2 : la Justice des mineurs
 MODULE : 2
 DUREE : 2 jours

MOTS CLES : Ordonnance de 1945 / Magistrats / art. 375 code civil / Procédure / Parquet / Ordonnance / Responsabilité / mineur / Signalement / Saisine / Danger / Infraction / Délinquance / Victime / CONTENUS : • Présentation des institutions en matière de mineurs : les institutions de droit commun. • La nécessité de la spécialisation des institutions en matière de minorité : - la juridiction des mineurs : organisation et compétence ; - l'institution du Juge des Enfants : compétence au pénal : . il instruit ; . il juge ; . il suit l'exécution des décisions. - et attributions au civil : . il protège les jeunes en danger ; . il intervient pour prendre des mesures de tutelles aux prestations familiales. - la procédure pénale applicable ; • Mise en perspective des pratiques professionnelles du Juge des enfants : - identifier le circuit des informations ; - les types de saisine ; - l'ouverture d'un dossier ; - les actes judiciaires...	CAPACITES VISEES : • Identifier les représentants de l'autorité judiciaire dans le domaine des mineurs ; • Connaître rôle et fonction des représentants de l'autorité judiciaire ; • Comprendre le processus décisionnel du Juge des Enfants ; • Situer la place de l'éducateur ; EN PREPARATION DU MODULE : • Dossier documentaire : idem • Francis BAILLEAU, <i>Les jeunes face à la justice pénale</i>, Syros, 1996 ; • Michel HUYETTE, <i>Protection judiciaire de l'enfant, Guide de la PJJ</i>, Dunod, 1997 ; • F. Dekeuwer-Defossez, <i>Les Droits de l'enfant</i>, QSJ REFERENCES DOCUMENTAIRES : • Ordonnance de 1945 • La loi du 10 juillet 1989 • J.M. BAUDOUIN; <i>Le juge des enfants, punir ou protéger</i>, E.S.F., 1990
MODALITES PEDAGOGIQUES : - cours : identification et intégration des règles, concepts etc. (grand groupe) ; - ateliers : étude du processus décisionnel avec un magistrat.	INTERVENANT(S) : - Magistrats ; - Formateurs.

UNITÉ DE FORMATION

LA PERSONNE : DE L'ENFANCE À L'ÂGE ADULTE, SINGULARITÉ ET COMPLEXITÉ

- De sa naissance à sa mort, chaque individu est en obligation de construire au fur et à mesure les assises de son identité et de sa personnalité ; il est mis en demeure d'y atteindre autant qu'il se met lui-même en demeure d'y réussir.
- Cette histoire procède par stades dans un développement continué et incessant. A chaque étape, il est question de s'établir dans une progression d'aptitudes ; chacun d'elles combine les maturations psychomotrices, affectives, cognitives, linguistiques, représentatives, socio-culturelles,...
- Des facteurs internes et/ou externes peuvent entraver le devenir de la personne ; elle peut alors être affectée par des troubles du comportement et de la personnalité.
Quelle que soit leur gravité, ceux-ci doivent être appréhendés non comme un stigmate enfermant mais au regard d'une aide à la restauration des conditions de développement.
- Prenant appui sur les sciences humaines et sociales, cette U.F. approche la complexité et la singularité du développement de l'enfance à l'âge adulte selon quatre modules :
 - Le développement de la personnalité : étapes et configurations ;
 - La conscience, la motivation, l'inconscient ;
 - Apprendre ; connaître ; communiquer ;
 - L'individu et les autres.

Le développement de la personnalité : étapes et configurations

MOTS CLES : Enfance/adolescence/adulte/vie/mort/stades/acquis/inné/fusion/distinction/identification/toute puissance/appartenance/sexualité/génitalité/opposition/agressivité/inhibition/modèles/moi/l'autre/groupe/narcissisme/transgression/passage à l'acte/autorité/Loi/règle/pouvoir/interdit/ apprendre/percevoir/connaitre/plaisir/temps/espace/miroir/image/intention/.... CONTENUS : • Les étapes de la vie : axes et aspects du développement ; • Le développement physique : psychomotricité ; schéma corporel ; l'image du corps ; le tonus ; la relaxation ; le mouvement ; le langage corporel ; le geste et la parole ;... • Le développement sexuel : sexualité ; reproduction ; comportement ; développement ; • Le développement cognitif : étapes du développement mental chez l'enfant et l'adolescent ; le stade adulte ; • Le développement moral : chez l'enfant et l'adolescent ; • Le développement social : les étapes de la socialisation ; les crises ; • le développement de la personnalité ; • la mort.	CAPACITES VISEES : • Identifier les axes de développement ; • Situer les phases d'accèsion et de maturation ; • Saisir la personne comme énergie et histoire ; • Identifier et distinguer les facteurs de troubles du développement et de la personnalité. EN PREPARATION DU MODULE : • Dossier documentaire : « Le développement de la personne de l'enfance à l'âge adulte ; singularité et complexité ». REFERENCES DOCUMENTAIRES : • J. BERGERET, <i>La personnalité normale et pathologique</i>, DUNOD, 1974 ; • D.W. WINNICOTT, <i>Le processus de maturation chez l'enfant</i>, Payot, 1970 ; • H. MENDRAS, <i>Éléments de sociologie</i>, A. Colin, 1970 ; • F. DOLTO, <i>La cause des enfants</i>, Poche, 1988. INTERVENANT(S) : - Pédiatre, psychologue ; - Institutteur ; - Educateur.
---	--

La conscience, la motivation, l'inconscient

U.F.: « La personne : de l'enfance à l'âge adulte, singularité et complexité.

MODULE : 2

DUREE : 2 jours

MOTS CLES : conscient/inconscient/préconscient/veille/sommeil/hallucination/l'espace intérieur/sensation/perception/cognition/détection/identification/discrimination/estimation/espace/ profondeur/forme/objets/mouvement/événements/les sons/temps/durée/rythmes/besoins/survie/équilibre/plaire/agression/domination/autonomie/but/projet/réussite/libido/sexualité/désir/pulsion/symbolique/réel/interdit/castration/angoisse/fixation/régression/névrose /idéal du moi/idéal du moi/... CONTENUS : • Les états de conscience: conscience et vigilance ; diversité des états modifiés (sommeil, méditation,...) ; les états altérés (troubles, stimulants, neurodépresses, drogues, l'assuétude, l'addiction,...) ; • Percevoir, les processus attentionnels, voir, entendre, mesure du temps, sensibilités ; • La motivation : motivation et émotion ; hiérarchie des besoins ; reconnaissance ; réussite ; apprentissage ; connaissance ; pulsion ; • L'inconscient : - l'inconscient et les conflits psychiques (association d'idées, refoulement, les rêves, symptômes et conflits...) - l'inconscient et la sexualité (phases orale, sadique-anale, génitale ; le complexe d'oedipe, latence et puberté,...) ; - la censure, les interdits ; soi (ça), moi, surmoi ; - névroses et psychoses.	CAPACITES VISEES : • Distinguer les disciplines et leurs concepts ; • Identifier les fonctions actives ; • Respecter la complexité ; • Limiter son champ d'intervention ; • Identifier les facteurs de troubles et de handicaps. EN PREPARATION DU MODULE : • Dossier documentaire : cf. Module 1 REFERENCES DOCUMENTAIRES : • H. WALLON, <i>Les origines de la pensée chez l'enfant</i>, PUF, 1945 ; • P.DIEL, , <i>Psychologie de la motivation</i> ; Petite Bibliothèque. PAYOT • J.C. FILLOUX, <i>L'inconscient</i>, PUF, « Que sais-je ? », n° 285. • F. DOLTO, <i>Les étapes majeures de l'enfance</i>, Gallimard, 1994.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - apports théoriques ; - ateliers.	INTERVENANT(S) : - Psychologue ; - Psychanalyste.

Apprendre, connaître, communiquer

MOTS CLES : Intelligence/pensée/langage/stades/intelligence pratique/intelligence artisanale/logique/rationnel/conceptuel/empirique/structure/développement/troubles/imprégnation/réflexe/observation/essai/erreur/latent/cognition/raisonnement/maturation/mémorisation/oubli/stimulation/compréhension/déficience/culture/langage/signes/symboles/formes/transmission/discours/texte/dessin/geste/musique/représentation/dialogue/... CONTENUS : • Apprendre : Adaptation ; types d'apprentissage ; habitude ; sensibilisation ; l'empreinte ; conditionnement ; apprentissage des opérations ; cognition ; habileté psychomotrice ; raisonnement ; performance ; le jeu ;... • Retenir et penser : structure de la mémoire ; mémorisation ; l'oubli (répressif ; provoqué ; régressif ; banal) ; les processus de la pensée ; pensée logique et rationnelle ; pensée conceptuelle ; la mémoire et l'imagination ; l'empirique ; la pensée créatrice ;... • Communiquer : langues et langage ; fonctions du langage ; signes et symboles ; langage oral, écrit, gestuel ; les verbalisations ; catégories et concepts ; dialogue et coopération ; interlocution ; langage et cultures ; postures ;...	CAPACITES VISEES : • Caractériser les stades du développement ; • Identifier les facteurs de retards, troubles ou déficiences ; • Repérer les modalités utiles d'apprentissage ; • Respecter la complexité des processus ; EN PREPARATION DU MODULE : • Dossier documentaire : cf. Module 1 REFERENCES DOCUMENTAIRES : • DELACHAUX-NIETSLE, <i>La naissance de l'intelligence chez l'enfant</i>, 1984 ; • O. REBOUL, <i>Qu'est-ce qu'apprendre ?</i> », PUF ; • P. MEIRIEU, <i>Apprendre oui, mais comment ?</i>, E.S.F., 1987..
MODALITES PEDAGOGIQUES : - apports théoriques ; - ateliers.	INTERVENANT(S) : - Psychologue, linguiste ; - Enseignant.

L'individu et les autres

MOTS CLES : Société/socialisation/individu/groupe/collectif/culture/minorités/contextes /position/rôle/identification/interaction/reproduction/distinction/discrimination/apathie/projet/impressions/stéréotypes/représentation/comportement/attitudes/moi-soi-les autres/loi/règle/autorité/transgression/stigmatisation/rites/passage/insertion/intégration/troubles/handicaps/délit/sanction/récompense/... CONTENUS : • Sociétés et socialités : appartenance et référence : - La famille, les familles : parent/enfant ; enfant/adulte ; relation entre les générations ; socialisation ; représentation de la famille ; élaboration affective ;... - Les socialités : codes, règles ; territoire et espace personnel ; statut ; rôle ; pouvoir et soumission ; conformisme ; altruisme ; apathie ; interaction ; stigmatisation ; rites de passage ;... • Troubles du comportement et de la personnalité : - Le normal et l'anormal ; l'anxiété et le stress ; phobie, dysmorphophobie ; rejet ; fixation ; fétichisme ; recours à l'acte ; - Troubles propres à l'enfance et à l'adolescence.	CAPACITES VISEES : • Identifier les étapes de la socialisation ; • Comprendre les contextes socioculturels ; • Soutenir un projet ; • Parler en termes de « trajectoire » ; • Contrôler ses réflexes culturels. EN PREPARATION DU MODULE : • Dossier documentaire : cf. Module 1 REFERENCES DOCUMENTAIRES : • H. MALEWSKA, P. TAPP, <i>La socialisation de l'enfance à l'adolescence</i>, PUF, 1991 ; • D. MARCELLI et BRACONNIER, <i>Psychopathologie de l'adolescent</i>, Masson, 1984 ; • T. ANATRELLA, <i>Non à la société dépressive</i>, Champs, Flammarion, 1997.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - apports théoriques ; - ateliers.	INTERVENANT(S) : - sociologue ; anthropologue ; - psychiatre ; psychologue ; - formateur ; professionnel.

PROFESSION : « ÉDUCATEUR »
REPRÉSENTATION ANTICIPÉE D'UN MÉTIER

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES : J.B. PATURET, <i>De la responsabilité en éducation</i> , ERES, coll. Connaissance de l'éducation M. CAPUL, M. LEMAY, <i>De l'éducation spécialisée</i> , ERES, 1996, coll. Education spécialisée au quotidien. M. VAILLANT, <i>De la dette au don</i> , E.S.F., 1994. J.F. GOMEZ, <i>L'institution dans tous ses états</i> , ERES, 1996.	UN EXERCICE SUR DÉCISION JUDICIAIRE	- une qualification contrôlée ; - un cadre légal et juridique ; - une inscription institutionnelle ; - une délégation temporaire ; - une attente de résultats ;
	UNE ÉTHIQUE DE CONVICTION	- chaque individu naît libre et égal en droit ; - Droits de l'homme ; - le contrat social ; la loi ; la règle. La société comme contrôle de l'exercice des droits et devoirs ; - liberté, responsabilité ; démocratie ; laïcité ; - chaque jeune est de droit sociétaire et citoyen ; - droit à l'éducation ; - la vie, la mort.
	UNE INTERVENTION FINALISÉE	- en position de tiers provisoire, reconnaître le jeune dans son histoire et l'aider à se situer comme auteur de son histoire ; - contribuer à créer les situations susceptibles d'aider le jeune à (re)envisager les étapes de son inscription sociale et à restaurer/conforter son estime de soi et des autres.
	UNE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE	Acquérir les aptitudes pour permettre au(x) jeune(s) de : FAIRE LE POINT : élucidation ; réconciliation ; restauration de l'estime de soi ; entrer dans l'échange social ; SE VOULOIR EN DEVENIR : aspirations ; statut ; projection ; insertion ; intégration ; etc. ; CONSENTIR DES APPRENTISSAGES : la vie collective ; en droits et les devoirs ; la loi ; les réglementations ; les capacités pour accéder à l'autonomie (connaissances, habiletés, civilités, profession, etc.) ; CONJUGUER SOI ET LES AUTRES : se reconnaître ; reconnaître les autres ; contracter plutôt que violenter ; tolérer, partager ; combiner intimité et collectivité, etc.
	DES CAPACITÉS A AGIR ET ET	- observer, analyser, comprendre, entendre : faire prévaloir l'identité du jeune ; - formuler des hypothèses et proposer des perspectives ; - faire entrer en résonance l'individuel et le collectif et en gérer les moments ; - élaborer des projets, anticiper, préparer, fédérer, faire réaliser, garantir, contrôler, évaluer, etc. : donner sens aux apprentissages ; - prendre la mesure du mandat, de ses attendus, de ses objectifs ; - prendre en compte une approche multidimensionnelle : famille, scolarité, bandes, apprentissage, etc. ; - assumer les figures de la loi, de l'autorité, de l'adulte ; - faire bilan de l'évolution du jeune, restituer ses acquis, ses restaurations, ses résistances, ses entreprises, ses perspectives, etc., c'est-à-dire se situer en continuité éducative ; - rédigé pour communiquer ; - travailler en équipe : - reconnaître l'établissement et le cadre institutionnel comme garant de la démocratie et d'une prise en charge fondée en droit ; - prendre sa part dans les réunions de synthèse, les procédures d'admission, etc. ; - entrer en interactivité : connaître le champ de compétence des autres professionnels et savoir solliciter le relais ou l'appui ; - participer solidairement au maintien des conditions de prise en charge éducative : réunion ; projet de service ; partage des tâches ; gestion congés ; remplacement ; etc.
	UNE DÉONTOLOGIE	- respect de la liberté du jeune, des droits des familles, de la décision de justice ; - droit de réserve : respect de l'autre et marque de la responsabilité éducative ; - demeurer en tiers provisoire : rester à distance des offres de séduction et du besoin d'être aimé ; - contrôler son propre système d'habitudes culturelles ; se référer aux valeurs de laïcité et de tolérance pour faire place au pluriel des cultures ; - prendre le risque d'agir ; admettre le différenciel du résultat ; - admettre d'être et normalisant et projetant ; - faire retour sur soi et dire ses limites (lassitude, rejet, etc.) ; - apprendre à apprendre pour adapter sa qualification aux besoins du public et des missions ; - relativiser les notions de réussite et d'échec

UNITÉ DE FORMATION

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Elle concerne la démarche de qualification à l'exercice quotidien du métier d'éducateur.
- Elle prend en compte les situations professionnelles que le stagiaire prend en charge au sein du service dans lequel il a été affecté.
- Elle représente le versant « praticien » de la formation en alternance.
- La progression des apprentissages s'effectue en prenant appui sur trois supports :
 - la « Convention d'Apprentissage » ;
 - 2 Ecrits Professionnels ;
 - le « Rapport d'Insertion Professionnelle ».

Insertion professionnelle

La Convention d'apprentissage
Les Ecrits Professionnels
Le Rapport d'Insertion Professionnelle

* La « CONVENTION D'APPRENTISSAGE » (CODAP) : • Elle rassemble en un Cahier « CODAP » trois « Plans d'Apprentissage » successifs (2 mois + 2mois + 2 mois). • Chacun d'eux sélectionne des situations professionnelles, les décrit (réalité ; capacités ; aptitudes) ; il est ensuite occasion de tirer bilan et de faire évaluation. • La procédure d'apprentissage implique : le stagiaire en responsabilité ; le Référent en appui technique ; le Conseiller de Formation en Conseil.	Références : • Tableau « Devenir Praticien » ; • Cahier « CODAP » ; • U.F. « Méthodologie », Module CODAP ; • Plan des évaluations.
* 2 « ECRITS PROFESSIONNELS » : • Ils constituent un acte important du métier : au plan interne du Service (ex. : cahier de liaison, synthèse,...), pour les partenaires (ex. : Ecole,...), pour le magistrat (ex. : Rapport). • Ils nécessitent une maîtrise : choix des informations, évaluation, restitution, proposition, implication. • Ils sont choisis à partir des nécessités du Service.	Références : • Le Référent et les professionnels du Service ; • U.F. « Pratique Educative » ; • Plan des évaluations.
* Le « RAPPORT D'INSERTION PROFESSIONNELLE » (RIP) : • Il concrétise une exigence constante du praticien : faire bilan, revenir au(x) jeune(s) en tant que sujet, relire ses interventions, se remettre en cause, faire retour sur soi, envisager progression et développement personnel, etc... • La rédaction du « RIP » est alimentée par le Cahier « CODAP », l'accompagnement du Référent et du Conseiller de Formation, les U.F.	Références : • Les évaluations des « Plans d'Apprentissage » ; • Plan des évaluations.

DEVENIR PRATICIEN :**DESIGNATION
DES****REPERES POUR SERVIR A LA
« CONVENTION
D'APPRENTISSAGE »****APTITUDES ATTENDUES**

NIVEAUX D'APTITUDE	SITUATIONS PROFESSIONNELLES EN JEU	CAPACITES REQUISE A :
RECONNAÎTRE LE JEUNE EN TANT QUE SUJET	- prise en charge du jeune ; - admission - Accueil dans le Service ; - rencontre avec la famille ; - situations : scolaire, apprentissage,... - établir le jeune en interlocuteur responsable de sa trajectoire ; - articuler individuel et collectif ; - présentations à : Magistrat, autres services	- saisir le jeune dans son identité propre : habitudes, savoir-faire, aspirations, rejets, etc. ; - saisir ses contextes : famille, école, bande, etc. ; - accueillir ; dédramatiser ; - percevoir la demande et les attentes ; - déterminer des procédures d'apprentissage ; - impliquer le jeune, sujet de son histoire
ASSURER LA CONTINUITE EDUCATIVE	- l'entretien avec le Juge ; les attendus de la mesure ; - relation avec la famille ; - recueil des informations du précédent Service ; - établir un projet de progression avec le jeune ; - faire le point de son évolution ; - communiquer en réseau ; - rapport au Magistrat ; - informer les relais éducatifs et/ou d'accueil	- collecter les informations appropriées ; - prendre en compte l'itinéraire du jeune ; - identifier le potentiel du jeune ; - proposer un projet significatif et réalisable ; - responsabiliser le jeune ; - articuler le « dedans » (provisoire du Service) et le « dehors » (socialisation) ; - solliciter l'autonomie ; - faire bilan et poser des perspectives ; - rendre compte ;
PRATIQUER UNE PEDAGOGIE ACTIVE	- garantir et valoriser la vie quotidienne : lever, toilette, vêtue, petit-déjeuner, repas, TV, soirée, nuit,... - dynamiser les apprentissages : école, sport, formation, jeux, loisirs,... - restaurer/respecter les rituels : fêtes, anniversaires, succès,... - promouvoir des projets ; - préparation : week-end ; retour en famille ; argent de poche	- fixer des usages, des coutumes, des règles, des apprentissages, etc. ayant valeur d'échange social ; - assurer le respect des règles ; - conduire les situations éducatives ; - préparer les moments-clés (projet ; orientation ; entretien, etc.) - se poser en adulte référent : dire le sens et en parler avec le(s) jeune(s) ; - sécuriser.

ASSUMER LES CRISES	- passages à l'acte : violences ; drogue ; fugue ; incendies ; destructions ; vols ; - conflits d'intérêt : individu/groupe ; individu/service ; groupe/groupe ; etc. ; - rupture des accords établis (projets ; partage des tâches, etc.) ; - les angoisses ; les phobies ; les replis sur soi, ... ; - la nuit ; - l'attente du jugement ;	- percevoir les signes précurseurs ; - décider d'intervenir ou d'attendre ; - à « dire » ou « à faire silence » ; - à dire « oui » ou « non » ; - rappeler le droit et la règle ; - expliquer et faire sens ; - à accompagner et à dédramatiser ; - à demeurer un « tiers » aidant ; - à se distancier ;	...
MAÎTRISER LES TECHNIQUES	- les gestes domestiques ; - l'activité éducative de groupe ; - les relations avec la famille, l'école, la mission locale, etc. ; - l'affichage, la communication... ; - l'entretien individuel ; - les écrits professionnels ; - conception et mise en œuvre d'un projet (sortie, camp...) ; - travail en équipe ;	- à faire et à vivre avec ; repas, fêtes, loisirs, etc. ; - distinguer les rôles ; - établir des partenariats ; - concevoir, proposer, négocier, impliquer... ; - faire cheminer de l'idée au projet ; - faire et laisser s'exprimer ; - écouter ; - respecter éthique et déontologie ; - prendre position (autorité, loi...) ; - rendre compte ;	...
S'INSCRIRE DANS L'INSTITUTION	- maintenir les règles du Service ; - veiller aux droits et aux devoirs ; - tenir les horaires ; - travail en équipe ; - inter-action : activités, synthèse, écrits professionnels, etc. ; - solidarité de gestion : astreintes, congés, remplacements, etc. ; - respecter la hiérarchie des responsabilités ;	- se représenter les missions du Service ; - situer les autres services : P.J.J., habilité, partenaires... ; - entrer dans le Projet du Service ; - agir dans le cadre du mandat ; - à l'autonomie, à la responsabilité, au « rendre compte » ; - à l'interaction éducative : analyse et synthèse ; - finaliser les communications ;	...
FAIRE RETOUR SUR SOI	- rapports d'incidents, de synthèse, au magistrat... ; - liens avec la famille, famille d'accueil, école, etc. ; - entretiens avec le psychologue, l'ATE, les professeurs, le Directeur, etc. ; - réunion de Service ; - prise en charge directe de situations éducatives ; - états d'agressivité, de lassitude, d'abandon	- tenir son rang ; savoir ses limites ; - différencier le « dit » et « l'interdit » ; - maîtriser empathie et autorité, doute et décision, etc. ; - relativiser ses propres normes, valeurs, etc. ; - accepter la remise en cause ; - faire place au(x) jeune(s) ; - se situer en « tiers » et à se distancier ; - à approfondir éthique et déontologie ; - à passer le relais ;	...

CONVENTION D'APPRENTISSAGE

UNITE DE FORMATION.
« INSERTION PROFESSIONNELLE »

PERIODE DU PLAN N° : NOM :

REFERENCES « APTITUDES »	CAPACITES VISEES	DESCRIPTION DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES PRISES EN CHARGE	RESULTATS SIGNIFICATIFS			BILAN INTERMEDIAIRE DE QUALIFICATION
			Versant JEUNE(S)	Versant CONTEXTES (famille, école, institution, etc...)	Versant STAGIAIRE)	
		(1)				(EN TERMES DE : - performance ; - habileté ; - apprentissage à parfaire)
		(2)				

EXEMPLE DES FEUILLETS
CONSTITUANT
LE CAHIER DE CONVENTION D'APPRENTISSAGE

UNITÉ DE FORMATION

PRATIQUE EDUCATIVE

- Elle est organisée en quatre axes :

Axe 1 – « L'Intervention éducative » ;

Axe 2 – « Les Ecrits Professionnels » ;

Axe 3 – « Les Entretiens éducatifs » ;

Axe 4 – « Éducation et Pédagogie ».

- Chaque axe correspond à un ensemble d'apprentissages auquel le praticien aura à recourir et à combiner pour optimiser son intervention éducative.

**

*

Identité individuelle, identité collective

MOTS CLES : Etats collectifs/habitus/acquisition/apprentissage/appartenance/référence/intégration/individuation/anomie/désorganisation/démoralisation/réglementation. CONTENUS : - Présentation de l'approche : anthropologie appliquée ; - « social », « société », « socius », « sociétaire » ; - identification d'un groupe social (société) : sa raison ; langage ; rites ; hiérarchie ; quotidienneté ; habitudes ; culture ; réglementation ; normes ; valeurs ; etc. - typologie des groupes sociaux : intégration forte ; intégration faible ; anomie ; - les ordres de sociétés : familial ; économique ; idéologique ; - l'institution : architecture d'ensemble des groupes sociaux ; accessibilité ; compatibilité ; antinomies ; etc.	CAPACITES VISEES : • identifier ce qui fait l'histoire sociale d'une personne ; • identifier les situations affectant l'interaction individu - collectif. EN PREPARATION DU MODULE : • « circulaire d'orientation » (février 1999) de Madame PERDRIOLLE, Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ; • « Martin Eden » de Jack LONDON (10/18) REFERENCES DOCUMENTAIRES : • <i>Le suicide</i>, Emile DURKHEIM, PUF ; • <i>Liban déraciné</i>, Salim ABOU, coll. Terre Humaine, PLON ; • <i>La formation de l'homme</i>, Maria MONTESSORI, • <i>Marius et Jeannette</i>, film de Robert GUEDIGUIAN.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - Cours : identification et mise en configuration des concepts, facteurs, etc.	INTERVENANT(S) : - Sociologue-Anthropologue ; - Pédagogue.

Vouloir son identité sociale

MOTS CLES : Collectif/individuel/personnalisation/trajectoire/itinéraire/intégration/insertion/aspiration/intérêt/besoin/moyen/apprentissage/habitude/autonomie/anomie/individualisation/acculturation/endoculturation. CONTENUS : - la représentation du système social ; - choisir une trajectoire (anticipation ; mise en perspective) en fonction de ses aspirations et intérêts ; - évaluer ses acquis ; renforcer les habitudes communes ; évaluer les apprentissages à entreprendre) ; - déterminer les étapes d'intégration à un an ou des groupes sociaux ; - engager les procédures d'insertion ; - les facteurs de facilitation, d'interruption ou de rupture : individuation ; intégration ; anomie ; satisfaction ; etc.	CAPACITES VISEES : • identifier les combinatoires d'identité individuelle; • analyser l'histoire d'un sujet ; • projeter des scénarii d'inscription sociale. EN PREPARATION DU MODULE : • cf. Module 1 ; • <i>Les petits enfants du siècle</i> de Christiane ROCHEFORT, Poche. REFERENCES DOCUMENTAIRES : • Cf. Module 1 et • « Adolescence et Crise », H. ERIKSON ; Delachaux et Niestlé, 1978 ; • <i>Sans toit, ni loi</i>, film de Agnès Varda.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - Cours : identification et mise en configuration des concepts, facteurs, etc.	INTERVENANT(S) : - Sociologue-Anthropologue ; - Pédagogue.

Finaliser l'intervention éducative

U.F. « PRATIQUE EDUCATIVE »
AXE 1 : INTERVENTION EDUCATIVE
MODULE : 3
DUREE : 2 jours

MOTS CLES : Diagnostic/histoire/sociétés empruntées/habitudes/interruption/potentiel/perspective/ scénario d'apprentissage/accessibilité/signification/représentation/anticipation/contrat. CONTENUS : * Méthodologie pour analyser le jeune dans son histoire et établir des perspectives : - évaluation de ses acquis ; - repérage des facteurs de rupture, de cumulation, d'enchaînement, etc. ; - établir un scénario d'apprentissage pour qu'il s'établisse en moment positif de son histoire ; - préparer les conditions de l'intervention. * Etude de situations individuelles et de groupe.	CAPACITES VISEES : • reconnaître le jeune en tant que sujet de son histoire ; • proposer une perspective ; • établir un scénario éducatif préférable. EN PREPARATION DU MODULE : • cf. Module 1 et 2 ; et • <i>Bounkoeur</i>, roman de Rachid DJAÏDANI, Seuil. REFERENCES DOCUMENTAIRES : • Cf. Module 1 et 2. et • <i>Les objectifs pédagogiques</i>, Daniel HAMELINE, E.S.F., 1983; • <i>La vie rêvée des anges</i>, film de Erik ZONKA ; • <i>Les 400 coups</i>, film de François TRUFFAUT..
MODALITES PEDAGOGIQUES : - Cours et mise en œuvre interactive de la méthode.	INTERVENANT(S) : - Sociologue-Anthropologue ; - Pédagogue ; - Professionnel PJJ.

Finaliser l'intervention
éducative

MOTS CLES : Cf. Modules 1, 2, 3. CONTENUS : Chacune des deux journées du Module 4 est consacrée à l'étude de situations réelles rencontrées par les stagiaires : - en hébergement ; - milieu ouvert ; - famille d'accueil ; - apprentissage professionnel .../....	CAPACITES VISEES : Analyser ; comprendre ; rencontrer ; faire sens ; proposer ; inciter ; réaliser ; évaluer. EN PREPARATION DU MODULE : • cf. Module 1, 2, 3. REFERENCES DOCUMENTAIRES : • Cf. Module 1, 2, 3 - et • <i>Libres enfants de Summer Hill</i>, A.S. NEILL ; • <i>Où vont les pédagogies non directives ?</i>, Snyders.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - étude de cas (interactivité).	INTERVENANT(S) : - Sociologue-Anthropologue ; - Pédagogue. - Professionnel PJJ.

LES ÉCRITS INSTITUTIONNELS

MOTS CLES : Béficiataire/commanditaire/destinataire/émetteur/récepteur/information/sélection/formalisation/sens/polysémie/préparation/rédaction/communication/diffusion/mandat/éthique/déontologie/éducation/continuité éducative/transmission. CONTENUS : • Typologie des écrits institutionnels : statut, destinataire, fonction, enjeux, usage, forme ; • Analyse d'écrits P.J.J. : - Confrontation avec d'autres écrits professionnels (secteurs professionnels proches) ; • Les écrits à destination de l'environnement : - méthodologie de préparation, de rédaction ; • Les écrits à usage professionnel interne : méthodologie de préparation, de rédaction ; • Analyse des difficultés spécifiques du « passage à l'écriture » ; • Analyse des « formules professionnelles » : les enjeux de sens.	CAPACITES VISEES : • collecter les informations utiles ; • restituer le bilan éducatif ; • transmettre l'information appropriée ; • à utiliser l'écriture comme levier éducatif ; • être interlocuteur du juge. EN PREPARATION DU MODULE : • Identifier les différents types d'écrits : - écrits institutionnels : cahier de liaison ; le règlement intérieur ; le projet de service, les projets éducatifs, courriers administratifs : aux mineurs, aux familles, aux partenaires ; - les rapports aux Magistrats. REFERENCES DOCUMENTAIRES : • <i>Pratique d'écriture en milieu de travail : les éducateurs spécialisés</i>, P. DELCAMBRE, Presses Universitaires du Septentrion, 1997. • « De la fonction éducative au rapport », C. DAVET/M. DELPH, in <i>Ecriture et Secret</i>, Vaucresson, 1995. • « Le rapport dans les rapports du judiciaire et de l'éducatif », A. BRUEL, in <i>Droit de l'Enfance et de la Famille</i>, 1985-1.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - Analyse d'écrits ; - méthodologie ; - ateliers : exercice pédagogique d'écriture ; - élucidation des difficultés rencontrées.	INTERVENANT(S) : - Intervenant qualifié ; - Professionnel P.J.J. ; - Magistrat.

LES RAPPORTS AU MAGISTRAT

MOTS CLES :

Cf. Module 1 : Les Ecris Institutionnels

CONTENUS :

- Analyse des types de Rapport : statut, enjeux, usage, forme, etc. :
 - note d'incident ;
 - rapport au Magistrat (intermédiaire ; fin de mesure) ;
- La préparation de l'écrit :
 - collecter les informations : la prise de notes ;
 - organisation du travail ;
- La mise en écriture :
 - sélection et organisation des informations utiles : bilan du jeune, potentialités, attitude de la famille, ... ;
 - formulation de propositions éducatives argumentées ;
 - adaptation du contenu et de la forme pour le destinataire ;
 - etc.
- Questions de : culture professionnelle/déontologie/éthique

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Analyse d'écrits ;
- Méthodologie ; EE
- Ateliers : exercice pédagogique d'écriture ;
- Elucidation des difficultés rencontrées.

CAPACITES VISEES :

cf. Module 1 : Les Ecris Institutionnels.

EN PREPARATION DU MODULE :

- Etude de rapports transmis aux Magistrats par le Service ;
- Préparation ou réalisation d'un rapport au Magistrat ;

REFERENCES DOCUMENTAIRES :

- cf. Module 1 : Les Ecris Institutionnels et
- « Les écrits professionnels en question », P. DELCAMBRE, in *Revue du Comité de Liaison des Centres de Formation Permanente et Supérieure du Travail Social*, n° 68, juin 1994.

INTERVENANT(S) :

- Intervenant qualifié ;
- Professionnel P.J.J.
- Magistrat

L'ENTRETIEN ÉDUCATIF AVEC : LE JEUNE, LE GROUPE

U.F. « PRATIQUE EDUCATIVE »
 AXE 3 : LE ENTRETIENS ÉDUCATIFS
 MODULE : 1
 DUREE : 2 jours

MOTS CLES : Ecoute/réceptivité/comprendre/décoder/anticiper/reformuler/silence/dire/réalité/opportunité/proposer/affirmer la loi/exprimer/communiquer. CONTENUS : • L'entretien éducatif individuel : - la disposition d'écoute : disponibilité, réceptivité, etc. ; - positionnement : l'éducateur fixe les fonctions d'accompagnement, de témoin de la réalité, de pôle identificateur, de modification du comportement, de révélateurs, de médiateur, etc. - la conduite est centrée sur : . les comportements ; les souvenirs ; . la chronologie des événements ; . l'aptitude à intervenir sur les événements à les anticiper ; . décoder ; reformuler ; projeter ; . exprimer ses émotions ; - Interaction ; opportunité ; • L'entretien éducatif avec le groupe : idem ; spécificités : sentiment d'appartenance ; tolérance ; apprentissage du collectif ; • L'entretien éducatif « sur-le-champ » ; • Distinction des rôles : Educateur, psychologue ;	CAPACITES VISEES : • reconnaître le jeune comme acteur ; • susciter le projet ; • accompagner et à évaluer ; • garantir le sens, la règle ; EN PREPARATION DU MODULE : • Echanges avec les éducateurs du Service, le psychologue, l'assistante sociale ; • analyse de l'action éducative dans le Service. REFERENCES DOCUMENTAIRES : • <i>De l'éducation spécialisée</i>, Maurice CAPUL, Michel LEMAY, ERES, Les Presses de l'Université de Montréal, 1998 ; • <i>L'entretien de face à face dans la relation d'aide</i>, R. MUCHCHIELLI, ESF, 1991, 84 pages.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - cours ; - étude de cas ; - discussion.	INTERVENANT(S) : - Formateur ; - éducateur ; - psychologue.

L'ENTRETIEN EDUCATIF
AVEC LES FAMILLESU.F. « PRATIQUE EDUCATIVE »
AXE 3 : LE ENTRETIENS EDUCATIFS
MODULE : 2
DUREE : 2 jours

MOTS CLES : Informier/maintenir le lien/responsabiliser/déramatiser/élucider/rencontrer/collaborateur/projeter/organiser/ CONTENUS : • L'entretien éducatif avec la famille native : - fonction de l'éducateur : médiateur ; facilitateurs ; tiers aidant ; garant ; - entretien centré sur . interactions existentielles : conflit, blocage, rejet, images positives ou négatives ; ambivalence des relations, etc. ; . organisation de la vie quotidienne : . l'accompagnement éducatif du jeune ; . l'organisation et l'animation de rencontres ; . la famille comme collaborateur responsable ; . etc. • L'entretien éducatif avec la famille d'accueil ; école ; etc.	CAPACITES VISEES : • maintenir ou rétablir le lien parents-jeune ; • signifier les interactions positives ; • nommer les conflits. EN PREPARATION DU MODULE : • Echanges avec les éducateurs du Service, le psychologue, l'assistante sociale ; • Analyse de l'action éducative dans le Service. REFERENCES DOCUMENTAIRES : Cf. : Module 1 « Entretiens éducatifs ».
MODALITES PEDAGOGIQUES : - Cours ; - étude de cas ; - discussion.	INTERVENANT(S) : - Formateur ; - éducateur ; - psychologue.

CNFE - PJJ

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE
« EDUCATEUR » - PROMO. « 2001 »

U.F. « PRATIQUE EDUCATIVE »
AXE 4 : EDUCATION ET PEDAGOGIE
MODULE : 1
DUREE : 1 jour

LE CHAMP DE LA PEDAGOGIE

MOTS CLES : Education/pédagogie/conditionnement/apprentissage/utopie/laïcité/praticien/agir/escompter/sujet/liberté/universalité/contingence/identité/droit/société/jeunesse/enseignement/morale/politique/ CONTENUS : • Problématique : - « Etre éduqué », « éduquer à... » ; - la pédagogie comme l'intelligence d'une pratique pour « faire au mieux » ; • Education et pédagogie: - l'éducation est indissociablement « produit » et « projet » ; - l'éducateur est un « praticien » ; - la pédagogie comme habileté : constatant la complexité, elle propose ce qui « peut se faire » en postulant que le résultat correspondra à ce qui est escompté ; - liberté et responsabilité du sujet ; - relativité des notions de « réussite » et d'« échec ». • Courants pédagogiques : institutionnel/coopératif/directif/semi-directif.	CAPACITES VISEES : • identifier rôle et fonction ; • distinguer implication et distanciation ; • concevoir l'interaction ; • se déprendre du « tout ou rien ». EN PREPARATION DU MODULE : • Dossier documentaire : recueil de textes pédagogiques ; • <i>Poème pédagogique</i>, MAKARENKO, éd. de Moscou. REFERENCES DOCUMENTAIRES : • <i>Vers une pédagogie institutionnelle</i>, A. VASQUEZ, F. OURY, F. MASPERO, 1973.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - Exposé théorique ; - lecture et commentaire de textes ; - discussion.	INTERVENANT(S) : - professionnel des « Sciences de l'Education » ; - formateur.

PEDAGOGIE ET ACTIVITES

MOTS CLES : Individu/groupe/objectif/but/échange/conflit/rôle/contrat/désir/plaisir/transgression/incitation/obligation/valorisation/sanction/évaluation/signification/autorité/règle/loi. CONTENUS : • Le registre des activités : convivialité ; création ; socialisation ; symbolisation ; jeu ; musique ; routine ; corps ; spécificité (ex. Ecole) ; distinction et combinatoire. • La relation éducative individuelle : écoute ; acceptation de l'autre ; élucidation ; incitation ; projection ; contrat ; la règle ; la sanction ; etc. • L'animation des groupes éducatifs : activité ; désir d'échange ; but commun ; cohésion ; tensions ; interactions ; leader ; délégué ; etc. • Etude de situations : T.V. ; vidéo ; vie quotidienne ; week-end ; argent ; drogue ; affichettes ; photo ; fêtes, etc. • Position de l'éducateur : autonomie ; équipe ; autorité ; loi ; animateur ; techniques ; limites ; etc.	CAPACITES VISEES : • distinguer ; • analyser ; • combiner les objectifs ; • se situer dans le type d'activité éducative. EN PREPARATION DU MODULE : • Analyse de situations éducatives rencontrées dans le Service ; préparation de l'E.S.E. ; • <i>Les jeunes et l'autorité</i>, MICHAUX, PUF, 1972. REFERENCES DOCUMENTAIRES : • <i>Adolescence et Crise</i>, H. ERIKSON, DELACHAUX et NIESTLE, 1978. • <i>La dynamique des groupes</i>, R. MUCCHIELLI, ESP, 1983. • <i>De l'éducation spécialisée</i>, M. CAPUL, M. MEMRY, ERES, Les Presses Universitaires de Montréal, 1998.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - Exposé théorique ; - analyse de situations éducatives ; - discussion.	INTERVENANT(S) : - Formateur ; - Educateur PJJ.

LA PEDAGOGIE DU PROJET

MOTS CLES : Institution/mandat/activité/utilité/valeur/apprentissage/normes/aspiration/intérêt/besoin/ moyen/représentation/anticipation/répartition des tâches/délégation/référent/droit/devoirs/ désir/plaisir/association/échange/ CONTENUS : • La notion de « Projet » ; • Les catégories de « projet » : - projet individuel ; - projet de groupe ; • La méthodologie du projet : - intention ; conception ; proposition ; négociation ; validation ; organisation ; réalisation ; valorisation ; bilan. • La pédagogie : reconnaissance institutionnelle ; éducateur et équipe éducative ; buts ; utilité ; promotion ; association ; réglementation ; famille ; école ; etc..	CAPACITES VISEES : • concevoir une activité ; • fédérer (buts communs ; échange) ; • impliquer le(s) jeune(s) ; • faire respecter un contrat ; • promouvoir des apprentissages. EN PREPARATION DU MODULE : • Analyse de situations éducatives rencontrées dans le Service ; préparation de l'E.S.E. ; • <i>La dynamique des groupes et La conduite des réunions</i>, R. MUCCHIELLI, E.S.F., 1983 REFERENCES DOCUMENTAIRES : • <i>Les objectifs pédagogiques</i>, D. HAMELINE, Chapitres 1, 2, 3, ESF, 1983.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - Présentation de la méthodologie ; - analyse de projets ; - discussion.	INTERVENANT(S) : - formateur. - éducateur PJJ.

CRISES ET CONTINUITÉ EDUCATIVE

MOTS CLES : Crise/passage à l'acte/individuel/groupe/agresseur/victime/réparation/sanction/élucidation/dépassement/accompagnement/aide/formulation/projet/engagement/peur/déramatisation/déculpabilisation/règlement/autorité/loi/ CONTENUS : • Les situations de crise : approche psychologique, sociale, éducative, institutionnelle; La crise comme « annoncée », irruption, rupture, ambivalence, etc. ; • Les épisodes individuels : angoisse ; réaction à la nuit ; à la famille ; en attente du jugement ; admission ; drogue ; sexualité ; etc. • Les épisodes collectifs : agressions ; racket ; viol ; incendie ; saccage ; etc. • Attitudes et réponses de l'éducateur, de l'équipe, de la famille, de l'institution, du magistrat ; • Inscrire la « crise » dans la continuité éducative.	CAPACITES VISEES : • faire face; • prévenir ; • décoder ; • faire sens ; • promouvoir une résolution. EN PREPARATION DU MODULE : • Analyse de situations éducatives rencontrées dans le Service ; préparation de l'E.S.E. ; • échange avec les collègues du Service. REFERENCES DOCUMENTAIRES : • <i>L'entretien de face à face dans la relation d'aide</i>, R. MUCCHIELLI, op. cit. • <i>Adolescence et crise</i>, H. ERIKSON, op. cit.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - Approche théorique ; - étude de situations ; - grand groupe et ateliers.	INTERVENANT(S) : - formateur ; - éducateur PJJ ; - Psychologue ; - Magistrat.

UNITÉ DE FORMATION

APPROFONDISSEMENT

- Elle est centrée sur des questions majeures qui rappellent une approche pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle.
- Elle permet de situer l'intervention de l'éducateur :
 - dans sa professionnalité propre ;
 - dans un réseau d'intervenants.
- Elle prend en compte des questionnements prioritaires, ainsi en est-il de :
 - l'éducation pour la santé et les réponses aux situations de dépendance ;
 - les violences et leur complexité.

LA SANTE : UTILITE SOCIALE ET RELATIVE CULTURELLE

MOTS CLES : Santé/maladie/vie/mort/politique/système/soins/prévention/éducation/droit/famille/enfant/communauté/publique/socio-culture/sexualité/hygiène/alimentation/rythme/contraception/facteurs de risques/épidémiologie/alcoologie/toxicomanie/SIDA/ CONTENUS : • Définitions : santé ; santé physique, mentale ; santé publique ; santé communautaire. • L'état de santé de la population : France ; Régions ; Europe. • La politique de santé publique : PMI, prévention, système de soin, etc. • L'éducation pour la santé : information ; objectifs ; méthodes ; moyens ; évaluations. • Représentations et comportements : vie/mort ; la santé = médicament, la dépendance médicale ; etc. • Culture et santé : rural ; gens du voyage ; ouvriers ; marins ; etc. ; « diagnostic de communauté ». • Le corps : bien-être ; image de soi ; développement ,psychosexuel ; être regardé ; voir ; soins ; séduction ; angoisses ; etc	CAPACITES VISEES : • appréhender la santé dans sa globalité ; • relier culture de groupe et santé individuelle ; • concevoir une action pour la santé ; • identifier le réseau de partenaires. EN PREPARATION DU MODULE : • Lecture d'un « Dossier Documentaire : Adolescence et santé ». • Synthèse de l'enquête CHOQUET (INSERM-PJJ) REFERENCES DOCUMENTAIRES : • La Charte d'OTTAWA ; • Loi sur la « C.M.U. » et documents sur accès aux droits ; • « Les usages sociaux du corps », L. BOLTANSKI, in <i>Annales</i> n° 1140, janvier-février 1981.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - Exposés théoriques ; - Table ronde.	INTERVENANT(S) : - Intervenants pluridisciplinaires : administration, sociologue, psychologue, médecin, associations, etc. ; - Professionnel PJJ

LA SANTE POUR L'ADOLESCENT : APPROCHE EDUCATIVE

AXE : 1 : SANTE
MODULE : 2
DUREE : 2 jours

MOTS CLES : Adolescence/santé/corps/représentation/désir/angoisse/phobie/sommeil/troubles/ activité/ fatigue/alimentation/sexualité/nuit/intimité/toilette/buccodentaire/vêtement/ sous-vêtement/soins/médicament/regarder/être regardé/soicalité/civilité/... CONTENUS : • Adolescence et santé : - développement psychique, physique, social ; - le corps vécu, imaginé, symbolisé ; - sommeil ; éveil ; veille ; la sexualité ; - hygiène de vie ; rythme de vie ; - les habitudes culturelles ; - les apprentissages. • L'état de santé : lors de la prise en charge éducative : absence de soin ; malnutrition ; troubles du sommeil , etc. • L'influence du contexte : - héritage familial ; - habitudes d'appartenance (groupe, bande, etc.) ; - la pratique de santé dans le Service ; - l'école, le sport, etc. • Elaboration de scénarii : « Education pour la santé » : individuel/groupe ; hébergement/Milieu ouvert/ ; accès aux soins ; jeune/famille/ etc...	CAPACITES VISEES : • parler de la santé ; • accompagner le travail « voir », « être regardé » ; • établir une pratique éducative ; • orienter (médecin, psychologue,...) EN PREPARATION DU MODULE : • Dossier Documentaire : « Adolescence et Santé » ; • Synthèse de l'enquête CHOQUET (INSERM/PJJ) ; • Recueil de situations éducatives prises dans le Service, auprès des familles. REFERENCES DOCUMENTAIRES : • <i>L'éducation sanitaire face aux résistances socio-culturelles</i>, LEGOS, Université Paris IX Dauphine, 1981. • <i>L'adolescent face à son corps</i>, A. BIRRAUX, Ed. Centurion, 1994..	INTERVENANT(S) : - Intervenants qualifiés - formateur ; - professionnel PJJ.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - Apports théoriques ; - Etude de cas ; - Ateliers « scénario Education pour la santé » ..		

DEPENDANCE ET REPONSES EDUCATIVES

MOTS CLES : Désir/plaisir/conformité/transgression/bénéfice recherche/bénéfice provoqué/essai/usage/abus/dépendance/corps/passage à l'acte/socialité/alternative/toxicomanie/polyconsommations/traitement/sevrage/sustitution/soin/médecine/psychologie/éducation/intervention/autorité/loi/obligation/incitation/aide/ CONTENUS : • Définitions : risque ; prise de risque ; dépendance ; dépendance et pathologie ; addiction ; • Cadre législatif et réglementaire : prévention ; intervention psychologique, médicale, éducative ; • Les consommations de produits psycho-actifs : drogue, alcool, tabac, médicament, polyconsommation ; • Du risque à la dépendance : - les raisons d'une entrée en risque ; - individu et groupe : incitation ; désir, plaisir ; violence, souffrance ; effets provoqué et/ou recherché ; - les rituels ; l'enfermement ; les risques associés, etc. • Etude des réponses éducatives : individuelles, institutionnelles. • Ethique, déontologie et intervention.	CAPACITES VISEES : • objectiver les itinéraires et phénomènes ; • parler et faire sens ; • intervenir (aide individuelle ; action éducative) ; • se situer en réseau. EN PREPARATION DU MODULE : • Dossier documentaire : « Adolescence et Santé » ; • Rapports « Parquet » et « Roques » ; • Recueil et analyse de situations éducatives prises dans le Service et/ou par échange avec des professionnels. REFERENCES DOCUMENTAIRES : • <i>Addiction, dépendance, adolescence</i>, Ph. JEAMMET, MASSON, 1991.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - Apports pluridisciplinaires ; - Table-ronde ; - Atelier « Intervention éducative ».	INTERVENANT(S) : - Intervenants qualifiés : médecin, psychologue, association ; etc. - formateur ; professionnel PJJ.

VIOLENCES ET REPOSES EDUCATIVES

MOTS CLES : Violence/individuel/collectif/agresseur/victime/réparation/affectif/identité/passage à l'acte/délit/crime/violence subie/violence infligée/violence ordinaire/violence diffuse/ sur les autres/sur soi/peur/angoisse/défense/droit/prévention/placement/prison/éducation/ maltraitance. CONTENUS : • Approches de la violence : sociologie ; anthropologie ; psychologie ; politique ; juridique ; • Droit et violence : délit, crime ; criminel, victime ; etc. • Les formes de violence : maltraitance, inceste, viols ; violences subies, infligées, violence physique, psychologique ; violence sur soi ; etc. • Les causes de violence : psychologique ; physiologique ; identitaire ; etc. • Violence et fonctionnement institutionnel : le mandat ; le règlement ; l'équipe éducative ; etc. • L'intervention éducative : entre contrainte et dénouement ; • L'éducateur confronté : peur, agression, défense, etc. • Repères pour une pratique éducative.	CAPACITES VISEES : • identifier les raisons de la violence ; • prendre en compte agresseur et victime ; • maîtriser sa peur et à contrôler sa violence ; • agir la règle. EN PREPARATION DU MODULE : • Lecture d'un Dossier Documentaire sur les violences ; • <i>L'ordinaire : de la violence</i>, Maryse VAILLANT, PJJ Ile-de-France, JOJ n° 172, février 1998. REFERENCES DOCUMENTAIRES : • <i>La violence et le sacré</i>, F. GIRARD, Grasset ; • Rapport du groupe de travail « Violence » du Conseil Supérieur du Travail Social, Fév. 2000 ; • « Violences institutionnelles : quelques réflexions en vue d'une meilleure prévention », M. KLAJNBERG, Juge des Enfants, <i>Cahier de l'Actif</i>, n° 248-249.
MODALITES PEDAGOGIQUES : L'organisation des cinq jours intègre nécessairement : - apports théoriques ; - jeux de rôles ; confrontation à la violence. Elle implique connaissance, méthodologie et interactivité.	INTERVENANT(S) : - intervenants qualifiés : pluriprofessionnalité ; - formateur. - éducateur PJJ.

UNITÉ DE FORMATION

MÉTHODOLOGIE

- Elle est centrée sur l'acquisition de méthodes nécessaires au praticien pour :
 - instruire l'action au profit du jeune ;
 - acquérir et enrichir la maîtrise des situations éducatives ;
 - analyser et évaluer les résultats ; faire bilan et perspective ;
 - établir une distance critique avec son intervention ;
 - rendre compte et communiquer ;
 - chercher les références théoriques ;
 - etc.

- Elle s'appuie sur six Modules :
 - Module 1 « Recherche documentaire » ;
 - Module 2 « De la lecture à la rédaction d'un Dossier ;
 - Module 3 « Note de lecture » ;
 - Module 4 « Atelier d'écriture » ;
 - Module 5 « Étude de situation éducative » ;
 - Module 6 « Convention d'Apprentissage » ;

RECHERCHE
DOCUMENTAIRE

- site central : 1 jour
- site régional : 1 jour

MOTS CLES : Documentation/typologie/indexation/classement/utilité/fiabilité/actualité/théorique/expérientiel/opinion/sélection/recherche/comparaison/collecter/trier/écarter/préférence/choix/rendre compte/etc. CONTENUS : • Présentation du centre documentaire : - Ressources, utilisation ; fonctionnement. • L'investigation documentaire : - classement ; indexation ; etc. ; - typologie des documents ; - fiabilité des documents ; - méthodes de recherche documentaire : identification et sélection des références (théoriques ; expérientielle ; d'opinion ; etc). • Familiarisation avec le fonds documentaire ; repérages des ouvrages proposés pour la « Note de Lecture » :	CAPACITES VISEES : • Identifier un fonds documentaire ; • Distinguer la nature et l'utilité des documents ; • Engager et conduire une recherche documentaire ; • Constituer une documentation réfléchie.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - rencontre avec l'équipe de documentalistes ; - apports techniques ; - mise en situation individuelle.	INTERVENANT(S) : - responsables du centre de ressources documentaires ; - formateur

De la lecture
à la rédaction d'un « dossier »

MOTS CLES : lire/analyser/comprendre/restituer/synthèse/critique/interpréter/essentiel/accessoire/ collecte/données/fiabilité/références/théorique/opinion/presse/sujet/communiquer/ informer/questionner/proposer/conclure/faire sens/débattre/... CONTENUS : • L'analyse de contenu : - identifier la nature du document (ouvrage ; texte d'opinion ; dossier professionnel ; etc) ; - analyse de l'agencement (construction ; argumentation ; etc.) ; recherche des mots-clés ; - lire et comprendre les statistiques, les graphes. • Réaliser une « revue de presse » : recherche d'articles dans des quotidiens d'opinion différentes ; repérage de ce qui relève des faits, des interprétations, etc. ; organisation : communication. • Rédiger un « dossier » : - choix du sujet ; collecter les documents utiles ; - préparer un questionnaire et une interview ; - choisir et présenter les contenus ; - rédiger pour un public choisi.	CAPACITES VISEES : • Faire parler un texte ; • Lire avec rigueur et sens critique ; • Contrôler ses jugements de valeur ; • Elaborer un recueil de textes ; • Questionner un interlocuteur ; • Concevoir, réaliser et diffusion une information significative.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - apports théoriques ; - étude de dossiers et de documents ; - travail en atelier.	INTERVENANT(S) : - Intervenant qualifié.

Note de lecture

MOTS CLES : Compréhension/analyse/synthèse/démonstration/pertinence/limite/distanciation/critique/doute/contracter/restituer/citer/appliquer. CONTENUS : • Lire pour comprendre : techniques de lecture : - prise de note ; recherche des mots-clés ; - identifier les concepts, la problématique, la démonstration, etc ; - sélectionner les références utiles ; - déconstruire l'ouvrage ; • Rédiger un « abstract » : écrire un résumé (synthèse) sans répéter le texte et sans en déformer le sens ; • Prendre partie : s'efforcer à la critique pertinente (distanciation et non récusation ; mise en évidence des limites ; etc.) ; • Etendre la thèse de l'auteur à des situations professionnelles ou à d'autres sujets d'étude ;	CAPACITES VISEES : • saisir la pensée d'un auteur ; • fixer avec rigueur les concepts, notions, etc. ; • opérer une distanciation critique ; • « faire parler » le texte par application. EN PREPARATION DU MODULE : • Lecture de la présentation de l'évaluation « Note de Lecture ». REFERENCES DOCUMENTAIRES : • <i>L'analyse de contenu</i>, MUCCHIELLI, E.S.F., 1974. • <i>Le résumé de texte</i>, GAILLARD et LAUNAY, Flammarion
MODALITES PEDAGOGIQUES : - Présentation de la méthode ; - applications.	INTERVENANT(S) : - Intervenant qualifié.

Atelier d'écriture

MOTS CLES : Langue parlée/langue écrite/syntaxe/vocabulaire/rythme/expérience/liberté/souffrance/humiliation/blocage/libération/idées/mots/style/histoire/imagination/dialogue/communication/faire lire/style/personnalité/destinataire/réceptivité/neutralité/interactivité/lecteur/auteur/etc. CONTENUS : Pour apprivoiser et stimuler le goût d'écrire, l'Atelier propose : • D'écrire en temps limité sur des propositions présentées par l'animateur : scénario dialogué d'une bande dessinée ; critique d'un documentaire ; inventer une histoire à partir d'une photographie, etc. ; • De partager l'écriture : lire son texte à haute voix ; échanger sur la construction, la composition, le style, etc. ; • D'écouter, de se découvrir, de se surprendre, de s'amuser : écoute attentive, réceptivité, neutralité, se risquer à être auteur, etc.	CAPACITES VISEES : • Reconnaître les blocages issus de l'expérience antérieure ; • se déprendre de la terreur de la feuille blanche ; • passer de l'oral à l'écrit, des idées aux mots ; • postuler un interlocuteur ; • engager une communication interactive ; • se laisser entrevoir par son style.
MODALITES PEDAGOGIQUES : - groupe de 8 à 10 maximum ; - implication personnelle et interactive ; - apports théoriques et techniques.	INTERVENANT(S) : - Animateur d'Atelier d'Ecriture.

Étude de situation éducative

U.F. « METHODOLOGIE »
MODULE : 5
DUREE : 1 jour

MOTS CLES : Identité/jeune/besoin/aspiration/blocage/apprentissage/accessibilité/signifiant/projet/activité/individu/groupe/éducation/équipe/institution/évaluation/bilan/intervention/optimisation. CONTENUS : Pour préparer l'Étude de Situation Éducative : • Critères du choix de la situation : - utilité pour le(s) jeune(s) ; - pédagogie active ; - l'éducateur-stagiaire est acteur ; • Rendre compte de sa problématique : articulation entre éclairages théoriques et nature de l'intervention ; • Décrire et restituer la situation éducative : - les données et objectifs de départ ; - le projet d'action éducative ; - la préparation et la réalisation avec le(s) jeune(s) ? • Analyser : pertinence et limites de l'intervention ; • Bilan et perspectives ; • ENFIN, ETABLIR LE PLAN ET REDIGER	CAPACITES VISEES : • analyser le potentiel et les besoins des jeunes ; • élaborer, proposer, négocier, réaliser une intervention éducative ; • évaluer ; • restituer à un interlocuteur comme si il ne connaît rien du sujet. EN PREPARATION DU MODULE : • lecture de la présentation de l'évaluation « Stade de situation éducative » ; • « Note de lecture » ; • Axe 1 de l'U.F. « Pratique Educative ».
MODALITES PEDAGOGIQUES : - Présentation de la méthode ; - applications.	INTERVENANT(S) : - Formateur CRF et/ou - Professionnel PJJ.

Convention d'apprentissage

MOTS CLES : Pratique/apprentissage/capacité/apptitude/progression/situations professionnelles/autonomie/équipe/institution/mandat/jeune/pédagogie/intervention/responsabilité/évaluation/rendre compte/« passer le relais »/ CONTENUS : • Présentation de la démarche « Convention d'apprentissage » : - « Devenir praticien » (cf. tableau U.F. « Insertion Professionnelle » ; - s'inscrire dans la pratique éducative ; - établir son plan concret d'apprentissages, - faire bilan et évaluation ; • Modalités d'élaboration des « Plans d'Apprentissages » n° 1, 2 et 3 : - déterminer des objectifs ; - établir une progression ; - produire la mémoire d'un parcours professionnel ; • Sens et fonctionnement du triangle : Stagiaire/Référent/Conseiller de formation	CAPACITES VISEES : • se qualifier ; • se représenter le métier de « praticien » de l'éducation ; • se vouloir en progression ; • faire retour sur soi ; • admettre la remise en cause. EN PREPARATION DU MODULE : • lecture du tableau « Devenir Praticien » dans l'U.F. « Insertion professionnelle » ; • Identification du dossier « Convention d'apprentissage » ; • Préparation du Plan n° 1. INTERVENANT(S) : - Formateur CRF ; - Référents du Service ; - Conseillers de formation.
---	---

**SÉQUENCES
COMPLÉMENTAIRES**

*** MODULES EN RÉSERVE : 2 jours en Site central (Marly) + 2 jours en Pôle territorial de formation**

- Il s'agit bien d'un espace-temps faisant entièrement partie des heures-programme de formation ;
- L'affectation de ces modules relève de la décision du site de formation. ;
- Le site de formation peut en disposer pour :
 - compléter les apports dans une U.F. ;
 - traiter un nouveau thème ;
 - organiser un choix d'options ;
 - accorder un temps de formation personnalisé.

CURSUS PERSONNALISÉ

* UNE ADAPTATION PERSONNALISÉE :

- Le Plan de Formation définit la démarche commune de qualification professionnelle ;
- En même temps, il importe de considérer le capital de compétences que chacun des stagiaires a tiré de son expérience antérieure.
- Le « cursus personnalisé » a précisément pour fonction d'articuler les exigences communes d'apprentissages et la part individuelle d'acquisition ou de renforcement des capacités éducatives.

* UNE PROCÉDURE INTERACTIVE :

- 1 - A l'entrée en formation et en s'appuyant sur un document explicite, chaque stagiaire :
 - effectue un bilan de ses acquis théoriques et pratiques ;
 - choisit un ou plusieurs objectifs prioritaires d'acquisitions ou de renforcement de compétences.
- 2 - Sur cette base, le Conseiller de Formation instruit avec le stagiaire l'aménagement de son cursus de formation. Celui-ci prend en compte :
 - Disposition commune : « option personnalisée » affectée d'un crédit-temps de cinq jours ;
 - Disposition particulière : la dispense éventuelle de présence à certains modules.Dans ce cas, un travail précis sera substitué avec obligation de résultat.
- 3 - La décision de validation du cursus personnalisé est du ressort du Conseiller de Formation.

* INSCRIPTION DU « CURSUS PERSONNALISÉ » DANS LE DOSSIER INDIVIDUEL DE FORMATION » :

Le « Cursus personnalisé », validé par le Conseiller de Formation, entre dans le « Dossier Individuel de Formation (DIF) du stagiaire.
Le « DIF » collecte l'ensemble des évaluations et travaux entrant dans la procédure de validation de la formation professionnelle.

* REMARQUE :

- En tout état de cause, la formation est obligatoirement d'une durée de 660 heures pour tous les stagiaires.
- Le « Cursus personnalisé » ne peut en aucun cas prévoir de dispense des évaluations prévues pour la validation de la formation.

LE CONSEILLER DE FORMATION

- Il est membre de l'équipe des formateurs du CNFE ; à ce titre, il a la connaissance du parcours de formation et des performances attendues des stagiaires.
- Prenant en compte les acquis du stagiaire, sa fonction est de se positionner en facilitateur du parcours de formation.
- Il intervient en :
 - instructeur et décideur du « cursus personnalisé » ;
 - garant des niveaux d'apprentissages ;
 - conseil pour : optimiser les acquisitions ;
stimuler ;
aider à la distanciation ;
positiver les remises en causes ;
etc.

- Sous contrôle du PTF et dans la juste limite des exigences précisées dans les évaluations, il lui revient d'argumenter la proposition soumise au CNFE en vue de sanctionner le parcours de formation..

Pour chaque stagiaire, le crédit « Conseiller de formation » est de 45,5 heures (6,5 jours) sur la durée du parcours (Décembre 2001 à Décembre 2002).

La répartition des heures (en dehors des temps U.F.) relève d'un accord entre le stagiaire et son Conseiller de formation.

Chaque Conseiller de formation peut prévoir des séquences regroupant partie ou totalité des stagiaires dont il a été chargé.

Toutefois, cette formule doit ménager un temps de conseil interactif individualisé suffisant pour appuyer le cursus personnalisé.

**TEMPS AFFECTÉ
A LA
PRÉPARATION DES ÉVALUATIONS
ET A
L'AUTOFORMATION**

- Le crédit-temps affecté à la préparation des évaluations et à l'autoformation est au total de 12 jours (84 heures) pour l'ensemble du parcours de formation.

Il donne lieu à la répartition suivante :

- site central : 6 jours
- PTF : 6 jours intégrés dans les regroupements
- L'usage de ce crédit-temps relève de la libre disposition par le stagiaire ;
- Ce crédit-temps est directement lié aux travaux en charge du stagiaire :

- préparation et rédaction des évaluations
- recherche documentaire ;
- lectures complémentaires ;
- etc.

Il équivaut donc à un moyen concret donné au stagiaire pour :

- satisfaire aux exigences de la formation dans le respect des échéances ;
- exercer sa capacité d'autonomie et s'inscrire dans une démarche d'auto-formation.

**

*

**II – DISPOSITIF D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION
DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE**

FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNÉE DE QUALIFICATION AU MÉTIER D'ÉDUCATEUR P.J.J.				MINISTÈRE DE LA JUSTICE	FORMATION CONTINUÉE Optionnelle
PLAN DES ÉVALUATIONS CNFE SITE CENTRAL : - 1 « NOTE DE LECTURE » ; - « DOSSIER CENTRAL » D'UNE REVUE PROFESSIONNELLE ; - COMMENTAIRE DE TEXTE . SITE « C.R.F. » Dossier d'étude : - 1 « NOTE DE LECTURE » - ÉTUDE DE SITUATION EDUCATIVE U.F. Insertion professionnelle - 2 « ÉCRITS PROFESSIONNELS » - CONVENTION D'APPRENTISSAGES - RAPPORT D'INSERTION PROFESSIONNELLE FACULTATIF : Production(s) individuelle(s) complémentaire(s) choisies avec le conseiller de formation	BILAN DE FORMATION Le CRF transmet au Directeur Général du CNFE via la Direction de la Formation Initiale le D.I.F. : - le relevé des évaluations - la proposition de décision du Conseiller de Formation portant appréciation sur l'ensemble du parcours de formation.	CNFE - Le Directeur Général du CNFE valide ou ne valide par la formation PROPOSITION DU CNFE et - du Directeur Départemental	CAP La C.A.P. donne son avis sur les propositions : du Directeur Général du CNFE et - du Directeur Départemental	LE MINISTRE DE LA JUSTICE ARRETE LA DECISION NOMINATIVE	En cas de titularisation, l'éducateur poursuit sa formation dans le cadre de la F.C.O. organisée par les CRF (durée à préciser ultérieurement) : - perfectionnements ; - Atelier Recherche-Action ; - contributions éducatives au « projet de service » ; - etc. et il choisit : soit : - préparation et rédaction du Mémoire en vue de l'obtention de la M.S.T. - option PJJ ; soit : - un cursus complémentaire et individualisé de formation, cursus établi avec le Conseiller de Formation. * sous réserve de la signature d'une nouvelle convention avec l'Université de St Quentin en Yvelines.
	EVALUATION PAR LE SERVICE Pour chacun du ou des stagiaire(s) affectés dans le SERVICE, évaluation des aptitudes à exercer le métier dans le cadre des missions du Service, en référence au projet de service, en lien avec les différents professionnels	Le Directeur du Service Réalise le bilan du stage	Le Directeur Départemental Propose : La titularisation ou formule des réserves		

	DOMINANTE DE L'EVALUATION	JURY	DESIGNATION de L'EVALUATION	MODALITE D'EVALUATION	RESULTAT de L'EVALUATION	Coeff.	Moyenne générale et Proposition
SITE CENTRAL	Acquisition des connaissances et des problématiques Institution P.J.J.	1 formateur ou 1 intervenant qualifié	1 ^{ère} NOTE DE LECTURE DOSSIER CENTRAL D'UNE REVUE PROFESSIONNELLE COMMENTAIRE DE TEXTE	0 à 20 0 à 20 (la note attribuée au dossier est créditée à chaque membre du comité de rédaction) 0 à 20	Moyenne des 3 évaluations sur 20 Moyenne des évaluations 20 6 0 redoublement	coefficient 1 sur 20 x 1	1) Proposition de titularisation 40 points et plus POUR LE TOTAL DE B, C.
PTF Dossier d'études	Initiation à la Recherche Méthodes d'analyse, de problématique professionnelle, d'hypothèses de recherches.	1 Formateur (= Conseiller de Formation) ou 1 Intervenat qualifié 1 Formateur (= Conseiller de Formation) + 1 Professionnel (= référent du Service	2 ^{ème} NOTE de Lecture Etude de situation éducative	0 à 20 Ecrit 0 → 10 Soutenance : 0 → 10 Moyenne : sur 20	Moyenne des 3 évaluations sur 20 Moyenne des évaluations : 20 6 0 Redoublement B	coeff. 2 sur 20 x 2	2) Proposition de redoublement 40 points minimum mais moins de 6 à l'une des moyennes partielles du dossier d'étude ou du dossier insertion professionnelle (cadre B et C) ; minimum 35 points mais avis très favorable du Directeur de service.
PTF Activité professionnelle	Insertion Professionnelle : capacité éducative, positionnement, solidarité institutionnelle, hiérarchie, mandat, ... etc.	1 Intervenat qualifié Réfèrent du Service Conseiller de Formation Réfèrent du Service Conseiller de Formation	Ecrits professionnels Convention d'Apprentissage Rapport d'Insertion Professionnelle	Appréciation ↓ Pondération + ou - sur : 0 à 20 0 à 20	Moyenne de l'ensemble des 2 évaluations et de la pondération sur : 20 6 ↑ 0 Redoublement C	sur 20 x 2 coeff. 2	3) formule des réserves moins de 40 points sans avis « Très favorable » du Directeur de service.

**PRISE EN COMPTE
DU
« CURSUS PERSONNALISÉ »**

- * Le « cursus personnalisé » illustre la part directement prise en charge par le stagiaire —éducateur dans son cursus de qualification professionnelle après accord du CNFE ;
- * En tant que tel, le « cursus personnalisé » n'est pas soumis à une évaluation notée ;
- * En revanche, le Conseiller de formation s'assure que l'éducateur-stagiaire a conduit à terme son « cursus personnalisé ».

Il en tient compte dans la formulation de son avis soumis au P.T.F. qui transmet une proposition de validation au CNFE.

C.N.F.E.-P.J.J.

OBLIGATOIRE



* (Allègement possible de la 2^{ème} note de lecture)

SUPPORTS PREVUS DANS LE « PLAN DE FORMATION »	DESCRIPTION	CAPACITES ATTENDUES	CRITERES D'EVALUATION	ORGANISATION DE L'EVALUATION
- U.F. « Méthologie » modules 1, 2, 3. - Choix des ouvrages : - liste des ouvrages proposés pour la 1^{ère} Note de lecture (site central) ; - liste des ouvrages proposées pour la 2^{ème} Note de lecture (site CRF) ----- Le stagiaire étudie le choix des ouvrages et en discute avec son conseiller de formation	Chacune des deux Notes de Lecture est composée de trois parties - le résumé (abstract) de l'ouvrage (2 pages) ; - une analyse critique (2 pages), - Application des enseignements tirés de l'ouvrage à une ou des situations professionnelles (2 à 3 pages) (Total : 6 à 7 pages maximum)	CAPACITES : - de compréhension ; - de restitution ; - d'analyse et synthèse ; - de distanciation ; - d'argumentation ; - d'extrapolation (transfert de tout ou partie de la problématique de l'ouvrage à des situations professionnelles).	- cohérence et pertinence du résumé ; - argumentation critique en lien avec les propositions de l'auteur ; - pertinence de l'articulation entre éclairages théoriques et situations professionnelles expérimentées ; - qualité de l'expression écrite et de l'organisation des idées.	JURY : Un formateur (autre que le Conseiller de Formation) ou un intervenant qualifié. MODALITES DE PASSATION : ECRIT : Évaluation des écrits NOTATION : /20 10 à 20 : Validation 0 à 10 : invalidation DATE : 1^{ère} note de lecture : mi-févr.2002 2^{ème} note de lecture mai 2002

*** ALLEGEMENT** : sur proposition du stagiaire, le Conseiller de Formation peut accepter l'allègement de la 2^{ème} Note de Lecture ». Cet allègement est compensé par un autre travail évalué et noté. La décision est inscrite dans le « cursus personnalisé » et dans le DIF.

RÉDACTION DU
« DOSSIER CENTRAL »
D'UNE REVUE PROFESSIONNELLE

C.N.F.E.-P.J.J.

OBLIGATOIRE ☒

SUPPORTS PREVUS DANS LE « PLAN DE FORMATION »	DESCRIPTION	CAPACITES ATTENDUES	CRITERES D'EVALUATION	ORGANISATION DE L'EVALUATION
- U.F. « Méthodologie » Modules 1 et 2 - Organisation par le CNFE (site central) de la rencontre avec les professionnels d'un établissement intervenant dans le champ social ; - Consultation d'un Comité de rédaction de cinq stagiaires ; - Temps affecté à la préparation des évaluations.	- Le Dossier comprend 6 pages (maximum) dactylographiées. - Référence : le Dossier est rédigé comme s'il devait être publié dans les « Cahiers Dynamiques » du CNFE-P.J.J. - Concept rédactionnel : livrer une information objective et significative ; stimuler l'intérêt et inviter au débat constructif. - Composition du Dossier : la composition dépend pour une part de la nature de l'établissement, de ses missions, de son public, des professionnels, etc. - Elle doit permettre au lecteur de situer la finalité de l'action, le cadre légal, les difficultés, les résultats, etc. - Elle comprend des éléments de questionnement et des mises en perspective.	CAPACITES : - d'observation ; - d'information précise ; - de questionnement ; - de dégager les caractéristiques essentielles ; - d'établir des comparaisons ; - d'interroger l'efficacité de l'intervention, son utilité, etc. - de rendre un texte attractif ; - de maîtriser le jugement de valeur	- lisibilité et accessibilité de l'information ; - attractivité de la lecture : titre, intertitre ; - d'analyse et de synthèse ; - de contrôle de la subjectivité ; - de document professionnel utile et significatif ; - texte pouvant parler à des non-spécialistes ; - style évitant la vulgarisation. - de l'organisation des idées.	JURY : Un formateur (ou un intervenant qualifié). MODALITES DE PASSATION : Evaluation du « Dossier » (pas de soutenance) NOTATION : /20 10 à 20 : Validation 0 à 10 : invalidation (la note attribuée au Dossier est créditée à chacun des membres du comité de rédaction.) DATE : Février 2002

COMMENTAIRE DE TEXTE

OBLIGATOIRE



SUPPORTS PREVUS DANS LE « PLAN DE FORMATION »	DESCRIPTION	CAPACITES ATTENDUES	CRITERES D'EVALUATION	ORGANISATION DE L'EVALUATION
- Réalisation de la 1^{ère} « Note de Lecture » ; - Réalisation du « Dossier central et enseignements portés dans les UF, dispensés en site central.	- Commentaire d'un texte (2 à 3 pages maximum) : - extrait d'un ouvrage, d'une revue ou d'un journal - traitant d'une question relative à la Protection judiciaire de la jeunesse et à la prise en charge éducative, sociale, professionnelle.	CAPACITES : - comprendre le texte ; - analyser les éléments essentiels ; - interroger les propositions ou les assertions, etc. ; - utiliser les connaissances acquises dans la formation ; - prendre une distance critique ; - formuler des hypothèses ou des propositions ; - situer la limite de son propos.	- qualité de la compréhension ; - pertinence de l'analyse du questionnement et des propositions - traitement complet ou incomplet du sujet ; - emploi pertinent des connaissances ; - capacité de synthèse ; - qualité du plan et du style.	JURY : Formateur ou intervenant qualifié. MODALITES DE PASSATION : Epreuve sur table de 3 heures. NOTATION : /20 DATE : Février 2002

DESCRIPTION :	CAPACITES ATTENDUES	CRITERES D'EVALUATION	ORGANISATION DE L'EVALUATION
* PRESENTATION GENERALE : L' « E.S.E. » - porte sur une situation dans laquelle le stagiaire est en position directe d'acteur ; - concerne soit un groupe de jeunes (3 et plus), soit un seul jeune (« duelle ») ; - est centrée sur une approche pédagogique : . utilité éducative pour le(s) jeune(s) ; . conditions de réalisation ; . maîtrise de l'intervention par le praticien. - implique de recourir à des références théoriques et à des méthodes d'analyse. * GUIDE METHODIQUE : - le Plan à l'initiative du stagiaire ; il dépend du sujet choisi et de la problématique de traitement ; - niveaux d'analyse et de réflexion obligés : . présentation raisonnée de la situation éducative ; . problématique : références théoriques et méthodiques qui ordonnent le traitement du sujet ; . analyse de l'histoire et de l'identité des jeunes (groupe) ou du jeune (duelle) et de leur environnement ; . approche pédagogique de la situation éducative : conditions, utilités, apprentissages, facteurs d'adhésion ou de résistance de la part de(s) jeune(s) ; . contexte institutionnel ; pluriprofessionnalité ; . analyse des inter-actions entre jeunes, jeunes-éducateur, jeunes-école,... . évaluation et perspectives : réflexion sur la pédagogie optimale, sur la maîtrise de l'intervention	CAPACITES A : - finaliser l'intervention éducative ; - maîtriser les techniques professionnelles et des connaissances ; - désigner, gérer et positiver l'interaction ; - inscrire la situation éducative dans le contexte institutionnel ; - analyser ; - problématiser l'acte éducatif ; - se positionner en adulte référent ; - se situer en « tiers » ; - faire bilan prospectif (exercice du métier ; praticien ; techniques, etc.)	- degré de compréhension des jeunes comme « sujets » ; - précision de l'observation ; - rigueur de l'analyse ; - pertinence de la problématique ; - contrôle de la subjectivité ; - cohérence entre bilan et prospective ; - choix des concepts, notions, références, etc. - qualité du « Plan ».	JURY : - un formateur (autre que conseiller de formation) - et un professionnel (autre que le référent dans le Service). MODALITES DE PASSATION : Ecrit : Evalué et noté par le Jury . Oral : Soutenance orale d'une ½ heure devant le Jury Notation : - Ecrit : de 0 à 10 - Oral : de 0 à 10 - Note finale : moyenne des 2 notes DATE : Ecrit :] septembre 2002 Oral :
SUPPORTS PREVUS DANS LE « PLAN DE FORMATION » • U.F. « Insertion Professionnelle » : - Convention d'apprentissage - Rapport d'Insertion Professionnelle (Référént et CRF°) • U.F. Pratique Educative : Axes 1, 3, 4.			

SUPPORTS PREVUS DANS LE « PLAN DE FORMATION »	DESCRIPTION	CAPACITES ATTENDUES	CRITERES D'EVALUATION	ORGANISATION DE L'EVALUATION
- Obligations liées à l'exercice professionnel dans le Service ; - U.F. « Insertion Professionnelle : - Convention d'apprentissages ; - Rapport d'Insertion Professionnelle. - U.F. « Pratique EDUCATIVE » : - Axe 2 « Les Ecrits Professionnels	- Choix de 2 Ecrits Professionnels en lien direct avec la pratique dans le Service ; - A partir d'exemples réels, les méthodes de construction et de rédaction des Ecrits Professionnels sont abordées dans l'Axe 2 de l'U.F. « Pratique Educative ».	CAPACITES A : - se centrer sur le « sujet » (le jeune) ; - informer (rendre compte) ; - faire bilan et mise en perspective ; - formuler des propositions <i>maîtriser des connaissances</i> et aussi CAPACITE A : - maîtriser le contenu en fonction du commanditaire et l'usage prévisible de l'écrit ; - rédiger avec précision, clarté, conviction (« Bref », Rapport, IOE, etc.) ; - une formulation personnalisée.	- pertinence du choix des facteurs témoignant de l'évolution du jeune ; - pertinence de la stratégie éducative proposée ; - positionnement de l'éducateur ; - déontologie - et aussi - qualité de synthèse <i>connaissances liées au sujet traité ;</i> - construction ; rigueur ; clarté ; - engagement professionnel.	JURY : Intervenant qualifié (Directeur, éducateur, travailleur social, intervenants qualifiés de la protection de la jeunesse) MODALITES DE PASSATION : ECRIT : évalué et non noté par l'intervenant. L'évaluation est formulée en termes d'appréciation critique et de recommandations. Les deux écrits professionnels entrent dans l'évaluation de l'U.F. Insertion Professionnelle avec la Convention d'apprentissage et le Rapport d'« Insertion Professionnelle ». DATE : Les deux Ecrits Professionnels doivent être remis avant le 1/10/2002.

C.N.F.E.-P.J.J.

(R.I.P.)

OBLIGATOIRE



DESCRIPTION (12 à 15 pages maximum)	CAPACITES ATTENDUES	CRITERES D'EVALUATION	ORGANISATION DE L'EVALUATION
* OBJECTIF : Le R.I.P. initie le stagiaire à une procédure régulière d'évaluation du métier : faire le point de son inscription professionnelle. Il est demandé au stagiaire de procéder à un bilan d'étape et d'énoncer ses objectifs à court et moyen terme. C'est donc une démarche d'objectivation : positionnement du praticien, réflexion d'acteur, professionnalité, etc. Il y est question de pratique professionnelle et de « tours de main » du métier, ce qui exclut les impressions et les « ressentis ». * GUIDE METHODOQUE : • L'institution P.J.J. : organisation ; fonctionnement ; le mandat judiciaire ; les différents Services (place, rôle) ; Service public, Secteur habilité ; etc... • Le(s) Jeune(s) en tant que sujets de leur histoire ; leur environnement ; aptitudes, blessures, apprentissages ; l'individu et le groupe ; personnel et collectif ; pédagogie active ; l'adulte référent ; l'intervenant « Tiers » ; de l'admission à l'autonomie ; etc. • Le Service : responsabilité individuelle et interactions avec l'équipe ; etc. • Intervention éducative : pédagogie ; qualités ; entretien ; les écrits ; etc. • Ethique et Déontologie ; • Développement personnel.	CAPACITES A : - se représenter un dispositif ; - considérer le jeune pour lui-même (identité ; altérité ; singularité) ; - articuler « dedans » et « dehors » ; - anticiper ; - concevoir et développer des pédagogies actives ; - impliquer le(s) jeune(s) ; - assurer le mandat ; - garantir les droits et les devoirs ; - tenir son rang et coopérer ; - maîtriser les contraintes et les agressions ; - se promouvoir ; - se situer dans le temps.	- description précise et juste ; - rigueur de l'analyse ; - effort d'objectivation ; - étendue des considérations ; - qualité du retour sur soi ; - professionnalité ; - Plan, expression.	JURY : Le référent (service) Le conseiller de formation (CRF) MODALITES DE PASSATION : ECRIT : évalué par le Jury. ORAL : soutenance d'une ½ heure devant le jury. NOTATION : Ecrit : de 0 à 10 Oral : de 0 à 10 Note finale : Moyenne des 2 notes REMARQUE : Le R.I.P. entre avec les « Ecrits Professionnels » et la « Convention d'apprentissages » dans la validation de l'U.F. « Insertion Professionnelle ». DATE : Octobre 2002
SUPPORTS PREVUS DANS LE « PLAN DE FORMATION »	• Enseignements Site central ; • U.F. « Pratique Educative » • Accompagnement - du Référent ; - du Conseiller de formation.		

C.N.F.E.-P.J.J.

OBLIGATOIRE ☒

SUPPORTS PREVUS DANS LE « PLAN DE FORMATION »	DESCRIPTION	APTITUDES ATTENDUES	CRITERES D'EVALUATION	ORGANISATION DE L'EVALUATION
- L'U.F. « Insertion Professionnelle » ; - C.R.F. : travail sur objectifs, méthodes, finalité, etc., de la Convention d'Apprentissage ; - Accompagnement pédagogique et technique par : - le Référent du Service ; - le Conseiller de formation - Apports théoriques et méthodiques des U.F. : « Pratique éducative » ; « Approfondissement ».	* La « Convention d'Apprentissage » désigne la démarche d'apprentissage de l'exercice du métier d'éducateur depuis l'entrée en fonction (Mars 2000) jusqu'au début Novembre 2000. * Elle s'organise en 3 étapes de 2 mois chacune environ. Chaque étape donne lieu à l'établissement d'un plan d'apprentissage ». Cette démarche assure une progression dans l'accès aux diverses qualifications. * Chaque « Plan d'Apprentissage » précise par écrit et selon un modèle type (cf. U.F. « Insertion Professionnelle ») : - les situations professionnelles où le stagiaire est acteur : prise en charge des activités éducatives, relations avec l'environnement, rapport en magistrat, interaction institutionnelle, etc. - chaque situation est identifiée en termes de capacités référées à des niveaux d'aptitude. Chaque « Plan » est arrêté après concertation entre le stagiaire, le Référent et le Conseiller de formation. * à l'issue de chaque étape, le « Plan » donne lieu à un bilan des résultats atteints et à la formulation du « Plan » suivant.	APTITUDES A : - Reconnaître le jeune en tant que sujet ; - assurer la continuité éducative ; - assumer les crises ; - maîtriser les techniques ; - s'inscrire dans l'institution ; - faire retour sur soi. Chaque niveau d'aptitude se traduit par des capacités dont la maîtrise est acquise.	* Critère d'IMPLICATION : - participation active du stagiaire à l'élaboration et au bilan de chaque étape ; - réalisation effective de chaque « Plan » ; * Critère de PROFESSIONNALITE : - relevé des capacités atteintes ou non ; - degré de performance et dans les actes du métier et dans les capacités requises. * Critères d'OBJECTIVATION : - retour sur soi ; - distanciation ; - analyse critique ; - perspective de développement personnel	JURY : Le Référent du Service et le Conseiller de formation. CONTROLE CONTINU : Tout au long de la « Convention d'Apprentissage », 1) le Référent intervient en appui direct au stagiaire dans les situations professionnelles ; 2) le Conseiller de formation aide à la distanciation, à l'intégration des « gestes » du métier, etc. A chaque étape, ils interviennent en Conseil. EVALUATION FINALE : La « Convention d'apprentissage » donne lieu à une évaluation globale qui prend en compte les 3 « Plans » successifs. L'évaluation est le fait des deux seuls membres du jury. Elle est notée de 0 à 20. REMARQUE : L'évaluation entre, avec celle du RIP et des Ecrits Professionnels, dans la validation de l'UF « Insertion Professionnelle ».